

Des archives Immaculata:

M^{is} DE LA FRANQUERIE

LA MISSION DIVINE DE LA FRANCE

La vérité vous délivrera.

Saint JEAN.

A qui veut régénérer une Société quelconque en décadence,
on prescrit avec raison de la ramener à ses origines.

LÉON XIII (*Rerum novarum*, 15 mai 1891)

De parti de l'ordre, capable de rétablir
la tranquillité au milieu de la perturbation des choses,

il n'y a qu'un: Le parti de ceux
qui veulent Dieu, le parti de Dieu.

PIE X. Encyc. (*E. Supremi*, 4 oct. 1903)

Il faut pour que la France soit sauvée,
que Dieu y rentre en maître pour que

j'y puisse régner en roi.

Comte de CHAMBORD.

Bien comprise, la fidélité à la Monarchie
est un hommage rendu à la majesté divine.

(Rde Mère CAMILLE DE SOYECOURT, carmelite.)

AU SACRÉ-COEUR, ROI DE FRANCE.

A NOTRE-DAME, REINE DE FRANCE.

**A SAINT MICHEL, ANGE GARDIEN DE LA FRANCE
ET DU ROI.**

A JEANNE LA PUCELLE,

**MARTYRE POUR LA FRANCE ET POUR LE ROI
ET HÉRAUT DE LA ROYAUTÉ UNIVERSELLE DU CHRIST.**

**A SAINTE THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS,
PATRONNE SECONDAIRE DE LA FRANCE.**

A SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE

ET A TOUS LES SAINTS PROTECTEURS DE LA FRANCE.

AU GRAND ROI

QUE DIEU VA RÉVÉLER

DONT LE RÈGNE

ASSURERA LE TRIOMPHE DU SACRÉ-COEUR

ET DU

COEUR IMMACULÉ DE MARIE

St Michel

Sauvez la France!

Nihil obstat: Parisiis, 1a die Martii 1926, D. Lallement.

Imprimatur: Parisiis, 2a Martii 1926, E. ADAM, Vic. général.

Imprimatur pour les parties ajoutées dans cette 5e édition: Auch, le 27 octobre 1955. N. LALAGUE, Vic. général.

AVANT-PROPOS

CINQUIÈME ÉDITION

Le Christ, comme Dieu et même comme Homme uni à la Personne Divine, a droit de régner sur le monde. Il est libre de choisir ses instruments pour établir sa Royauté. Si donc Il a choisi la France et ses rois, qu'on le veuille ou non, il faut bien s'incliner. Mais pour accepter, il convient que cette mission soit prouvée.

Trop nombreux affirment: "Gesta Dei per Francos" qui établiraient difficilement la vérité de ce glorieux adage. Il nous a donc paru plus opportun que jamais -- en présence de l'anarchie spirituelle, intellectuelle et morale du monde moderne -- d'exposer brièvement cette mission providentielle de la France qui a valu à notre pays d'être, au dire de Jeanne d'Arc, "le plus beau Royaume après celui du Ciel".

Il faut que les Français connaissent cette mission et en pénètrent l'exceptionnelle grandeur afin qu'ils puissent être les dociles instruments de la Providence dans l'exécution des desseins divins sur le monde et, par l'élan de leur dévouement et de leur amour envers Dieu se montrent dignes de cette mission qui est la clé de voûte de l'Histoire de France, l'explication de son passé et le garant de son avenir; mission qui constitue, après celle du peuple d'Israël, le privilège le plus glorieux et le plus transcendant qui ait jamais été accordé à aucun peuple: promouvoir la Chrétienté et assurer le triomphe de la Royauté du Christ sur le monde. *Non fecit taliter omni nationi...*

Il importe également que les autres peuples et leurs Gouvernements se convainquent de la réalité de cette mission divine de la France -- tant de fois affirmée solennellement par Dieu à la Pucelle et par tant de papes, au nom du Christ. Alors seulement ils s'inclineront devant la volonté divine et reconnaîtront cette primauté du Roi et de la France sur tous les autres Souverains et Etats comme voulue et établie par Dieu, en vue du bien commun des peuples, afin que triomphe la Royauté Universelle du Christ, seule garante de la paix générale et de la prospérité dans la charité et l'amour ici-bas, et de la béatitude éternelle en vue de laquelle les hommes ont été créés.

Certains diront que l'auteur de cette étude fait le jeu d'un parti politique ou d'un nationalisme intransigeant, étroit et condamnable. Il s'y refuse et se situe sur un plan infiniment supérieur à toutes ces contingences humaines, sur le seul plan solide, celui de la volonté de Dieu, tant de fois affirmée. Car la seule réalité qui importe et compte, la seule qui doit dicter tous les actes des Etats comme des individus est cette volonté divine devant laquelle, tôt ou tard, de gré ou de force, il faudra bien s'incliner.

Le seul problème à résoudre est donc le suivant:

Oui ou non, Dieu a-t-Il voulu et affirmé que le Roi et la France -- inséparables l'un de l'autre -- ont une mission divine à remplir dans le monde, que la France est, par excellence, le Royaume de Dieu, et le Roi de France Son Lieutenant, en vue d'assurer le triomphe de la Royauté universelle du Christ?

Ce livre -- basé sur les documents irréfutables -- n'a pas d'autre but que d'apporter la réponse affirmative à cette question, résumée par ces deux fulgurantes et solennelles déclarations du pape Grégoire IX, écrivant à Saint Louis: "Ainsi, Dieu choisit la France de préférence à toutes les autres nations de la terre pour la protection de la Foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse. Pour ce motif, LE ROYAUME DE FRANCE EST LE ROYAUME DE DIEU; LES ENNEMIS DE LA FRANCE SONT LES ENNEMIS DU CHRIST"; et de la Pucelle, proclamant au nom de Dieu:

"Vous ne tiendrez pas le Royaume de France, de Dieu le Roi du Ciel... mais le tiendra le Roi Charles, VRAI HERITIER, CAR DIEU LE ROI DU CIEL LE VEUT.

Gentil Dauphin, vous SEREZ LIEUTENANT DU ROI DES CIEUX QUI EST ROI DE FRANCE.

TOUS CEUX QUI GUERROIENT AU SAINT ROYAUME DE FRANCE, GUERROIENT CONTRE LE ROI JÉSUS, ROI DU CIEL ET DE TOUT LE MONDE."

Puisse cette étude éclairer les âmes et les intelligences et contribuer ainsi à l'accomplissement des desseins d'infinie miséricorde de Dieu sur le monde: à savoir, grâce à l'action concertée du Souverain Pontife et du Roi de France, l'instauration et le triomphe du règne conjoint du Sacré Coeur et du Coeur Immaculé de Marie.

15, 22, 25 août 1955.

LIVRE I

LA MISSION DIVINE DE LA FRANCE

"Chaque Nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit accomplir" a dit Joseph de Maistre. Celle de la France est d'exécuter les gestes de Dieu, "*Gesta Dei per Francos*".

Et le grand Philosophe d'ajouter. "Le châtement des Français sort de toutes les règles ordinaires et la protection accordée à la France en sort aussi; mais ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre, et présentent un

des spectacles les plus étonnants que l'oeil humain ait jamais contemplés (Considérations sur la France, ch. II, p. 8 et p. 27.).

Strabon, le grand Géographe de l'Antiquité, semble l'avoir pressenti quand il écrit de la Gaule: "Personne ne pourrait douter, en contemplant cette oeuvre de la providence, qu'elle n'ait disposé ainsi ce pays avec intention et non au hasard."

En effet, Dieu a toujours préparé ses voies. De toute éternité, dans Sa prescience des événements, il avait jeté son dévolu sur notre pays et choisi notre peuple pour succéder au peuple Juif et remplir, pendant l'ère chrétienne, la mission divine qui avait été assignée à ce dernier sous l'Ancien Testament.

Cette mission a été et demeure la plus glorieuse, assurément, de toutes celles qu'Il a jamais confiées à une nation. Aussi, parce que cette mission -- en raison même de son importance -- fera encourir fatalement à la France les assauts répétés de l'Enfer déchaîné, va-t-Il, dans Sa prescience des événements, lui donner un protecteur d'autant plus puissant que les attaques infernales seront plus farouches, Il choisit alors le plus puissant et le premier de tous les Anges, le Chef de toutes les Milices Célestes, le grand vainqueur de Satan: Saint Michel, qui est associé à toutes les grandes pages de notre Histoire, inspira personnellement notre Jeanne d'Arc et lui déclara: "Je suis Michel, le Protecteur de la France."^(*)

(*) Voir: de la Franquerie: "Mémoire pour le renouvellement de la Consécration de la France à Saint Michel", préfacé par S. Exc. Monseigneur de la Villerabel, Evêque d'Annecy.

Déjà, les peuplades de la Gaule croyaient à l'immortalité de l'âme et méprisaient la mort et, bien avant la naissance du Christ, avaient le culte de la Vierge qui devait enfanter le Sauveur du Monde, culte que Notre-Dame de Chartres a continué en le christianisant.

Dans la lutte engagée entre Vercingétorix et César -- cinquante ans avant l'avènement du christianisme -- ne peut-on voir encore l'un des signes de la prédestination de notre pays, dont le jeune chef inflige à Rome -- c'est-à-dire au paganisme officiel -- la sanglante défaite de Gergovie? Ephémère victoire, sans doute, puisque l'héroïque chef gaulois est vaincu en définitive et que, magnanimement pour sauver son peuple des représailles romaines, il s'offre en holocauste, est traîné en esclave derrière le char de César et est égorgé à Rome dans cette prison Mamertine où, un siècle plus tard, le premier Vicaire du Christ, Saint Pierre, sera crucifié.

Autre marque de la prédestination de notre Pays: le seul être qui ait volontairement apporté un soulagement matériel au Divin Maître au cours de sa Passion, Véronique, n'était-elle pas une Gauloise, originaire de Bazas? Le premier converti du Sacré Coeur, qui fut aussi le premier à oser proclamer la divinité du Sauveur, Longin, n'était-il pas Gaulois lui aussi? N'est-il pas logique, puisque notre Patrie a une mission divine à remplir, que Dieu ait voulu que ce soit une femme de chez nous qui transmette au monde entier l'image de sa Sainte Face et qu'un soldat de notre Pays ouvre son Coeur adorable d'où devaient jaillir tous les trésors de grâce, d'amour et de résurrection qui, depuis lors, ne cessent d'embraser les âmes droites et qui doivent les irradier davantage encore à l'approche des derniers temps.

Ajoutons encore qu'en mourant, Notre Seigneur regardait du côté de l'Occident, et que, le jour de son Ascension glorieuse en montant au ciel, Son regard se portait toujours du même côté, comme s'Il avait voulu unir dans un même geste d'amour suprême Rome et notre France, Son Église et Son Royaume de prédilection (Voir les recherches de Saint Ignace de Loyola par les Bollandistes).

Enfin, les premiers Évangélistes qui apportent à la Gaule "la bonne Nouvelle" sont Madeleine, Marthe et Lazare. Lazare, image de la résurrection de la France. Madeleine, la grande pécheresse, mais l'âme au grand repentir et au grand amour qui symbolise à l'avance notre France pécheresse d'aujourd'hui, et notre France repentante et amoureuse de demain; Madeleine, que le Christ a sauvée d'un regard et pour laquelle Il eut une toute particulière et tendre affection. En donnant à notre Pays Ses amis de dilection, le Sauveur pour la première fois lui donnait Son Coeur.

De son côté, la Vierge Immaculée voulut également manifester avec éclat l'amour dont Son Coeur débordait pour notre Pays: A ces Amis de dilection que Son Fils envoie en Gaule, Elle confie ce qu'Elle a de plus sacré au monde, le corps de Sa Mère, Sainte Anne, pour qu'ils le déposent dans notre sol, pour bien montrer qu'Elle considérait que notre Peuple était plus capable qu'aucun autre de La remplacer sur terre pour entourer cette tombe si chère de respect, de vénération et d'amour.

Puis, si l'on en croit le *Martyrologe Romain*, le Pape Saint Clément envoie dans notre pays Denys de l'Aéropage, converti par Saint Paul et qui a assisté la Vierge à ses derniers moments. Denys s'installe à Lutèce et fait de

nombreuses conversions.

Après plusieurs arrestations et supplices, il est décapité avec quelques autres Chrétiens, sur la Colline de Mars, appelée depuis lors Mons Martyrum ou Montmartre (à l'endroit même où a été édifié le Sacré-Coeur), et enseveli à Saint-Denis. Ses restes furent, de tous temps, l'objet d'une vénération particulière, et il y a bien peu d'événements de notre Histoire auxquels l'Abbaye de Saint-Denis ne soit mêlée. La Basilique est le sanctuaire où sont enterrés tous nos Rois et où est déposée la vieille Bannière qui nous a si souvent conduits à la victoire au cri de "Mont-joye Saint-Denis". Aussi n'est-on pas surpris de voir un Allemand, l'auteur de "la Mystique divine, magique et diabolique" (Voir Santo. "Les crimes allemands". -- "La chaîne infernale et ses 33 anneaux".) s'écrier:

"Détruisez la basilique de Saint-Denis: dispersez au vent les ossements de leurs Rois; abattez, réduisez en cendres cette Basilique de Reims, où fut sacré Klodowig, où prit naissance l'Empire des Francs, faux frères des nobles Germains; incendiez cette Cathédrale". Il avait bien compris, le misérable, ce que sont Reims et Saint-Denis: les deux symboles de notre Histoire Nationale.

Il ne faisait, il est vrai, que continuer les traditions sauvages de sa race. Déjà, au début des invasions barbares, le général romain Cerialis disait très justement aux Gaulois:

"Les mêmes motifs de passer en Gaule subsistent toujours pour les Germains: l'amour des plaisirs, celui de l'argent, et le désir de changer de lieu. On les verra toujours, quittant leurs solitudes et leurs marécages, se jeter sur les Gaules si fertiles, pour asservir vos champs et vos personnes..." (P. Champion "Galerie des Rois", page 22.) Cerialis avait dit vrai. Pendant plusieurs siècles, les tribus germaniques ne cessèrent de ravager la Gaule. C'était le temps où nos Evêques prenaient la tête de la résistance aux envahisseurs et méritèrent de s'appeler les défenseurs de la cité; le temps où les Monastères étaient les refuges de la civilisation et où les moines défrichaient non seulement le sol de notre France, mais son âme et y semaient à profusion toutes les vertus qui devaient y germer en une éclosion magnifique et nulle part égalée. Comment ne pas citer Saint Martin, le grand apôtre de nos campagnes et le fondateur de Ligugé...? Déjà, à cette époque, la foi rayonnait de la Gaule sur les autres Pays: Saint Patrick qui convertit l'Irlande n'était-il pas un disciple de l'Evêque de Tours...?

Au milieu du V^e Siècle, pour châtier le monde tombé dans l'arianisme, Dieu permit qu'Attila ravageât, avec ses Huns, les peuples hérétiques. Redoutable par son génie et par sa cruauté, il mit tout à feu et à sang sur son passage, égorgeant les populations terrifiées. Quand le châtiment eut été assez grand, Dieu suscita alors un autre Chef pour vaincre celui qui s'appelait justement "le fléau de Dieu" et sauver son Église: Mérovée, le Roi des Francs. Mérovée était païen, mais il avait l'âme généreuse et le cœur droit; il souffrait de voir les tortures des populations chrétiennes et résolut d'arrêter l'envahisseur. Il le rencontra aux Champs Catalauniques, non loin de Reims, où son petit-fils, Clovis, devait être baptisé et sacré. Il tailla en pièces les Huns qui s'enfuirent de l'autre côté du Rhin, laissant au vainqueur un immense butin. Mérovée avait sauvé le monde chrétien et magnifiquement inauguré les gestes de Dieu par les Francs. Aussi Dieu permit-il qu'il donnât son nom à la première branche de nos Rois.

*
* *

Comme s'il voulait que notre Pays ne fut étranger à aucun des grands événements chrétiens, Dieu permit qu'il fut mêlé au triomphe de l'Eglise sur l'Empire Romain. L'homme choisi par le Christ pour être le sauveur de la chrétienté fut Constantin l'Empereur des Gaules. Et c'est sur notre sol, à la tête de ses légions, composées en partie d'hommes de chez nous que la croix lumineuse lui apparût avec cette fulgurante promesse de victoire; *In hoc signo vinces!* et qu'il se convertit (*)

(*) La tradition bourguignonne place l'apparition de la Croix dans la région de Paray-le-Monial (cf. le musée du Hiéron à Paray-le-Monial), d'autres disent que ce fut lorsqu'il traversait les Alpes.

"Quand le temps fut arrivé, que l'Empire Romain devait tomber en Occident, Dieu, qui livra aux Barbares une si belle partie de cet Empire, et celle où était Rome, devenue le Chef de la Religion, destina à la France des Rois qui devaient être les défenseurs de l'Eglise. Pour les convertir à la Foi, avec toute la belliqueuse Nation des Francs, Il suscita un Saint Rémi, homme apostolique, par lequel Il renouvela tous les miracles qu'on avait vus éclater dans la fondation des plus célèbres Eglises, comme le remarque Saint Rémi lui-même dans son testament.

Ce grand Saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les Rois, sacra ceux de France, en la personne de Clovis, comme il dit lui-même, pour être les perpétuels défenseurs de l'Eglise et des pauvres", qui est le plus digne objet

de la Royauté. Il les bénit et leurs successeurs, qu'il appelle toujours ses enfants, et priait Dieu, nuit et jour, qu'ils persévérassent dans la Foi: prière exaucée de Dieu avec une prérogative bien particulière, puisque la France est le seul Royaume de la Chrétienté qui n'a jamais vu sur le trône que des Rois enfants de l'Eglise (Bossuet: "Politique tirée de l'Ecriture Sainte" L. v. VII, art. 6, 14e prop.).

Le savant Cardinal Baronius écrit dans ses "Annales ecclésiastiques" (Caesar Baronius, Annales ecclesiastici, 1593-1607, tome IV, pages 420. Bibli. Nat. H. 106.):

"A la chute de l'Empire d'Occident, trois races de barbares occupaient les Gaules: les Goths, les Burgondes et les Francs.

Tout marchant à la dérive, la Divine Providence destina à survivre et à s'épanouir dans les âges futurs, le seul de ces peuples où devait s'épanouir aussi, au plus haut degré, le culte de la piété, de cette piété dont Childéric fut la fleur et Clovis le fruit (*)

(*) "Deproratis penitus rebus Divina Providentia factum est ut ejus tantum modo gentis regnum ad posteros feliciter propagaretur, penes quam cultus pietatis foret excellentius effulsurus, cujus in Childerico ut dictum est flores apparuerunt, in Clodoveo autem collecti sunt fructus."

Pour protéger son Eglise naissante contre les flots envahissants de l'hérésie (L'Arianisme.) et de la barbarie qui régnaient sur tous les trônes d'Orient et d'Occident...

... Dieu paraît avoir institué les Rois de France et les a fait s'élever sur les ruines des peuples non Catholiques disparus.

C'est pour cela que tous les peuples entachés d'hérésie... furent expulsés ou absorbés par les Francs, suivant la parole de Notre Seigneur: tout arbre que n'a point planté mon Père sera arraché".

C'est pour cela que le Royaume des Francs s'est épanoui dans une riche et luxuriante végétation arrosée par sa piété...

Tout cela est d'une évidence qui se touche du doigt.

... Il ne fallait rien moins qu'un tel Saint (Rémi), d'une telle vertu, d'une telle inspiration divine pour amener des ténèbres de la gentilité à la lumière de l'Evangile, la noble Nation des Francs et son très illustre Roi.

Comme il ne fallait rien moins qu'un tel Roi (Clovis), pour illustrer le premier de tous et à jamais, son royaume de l'impérissable éclat de la religion du Christ, pour entourer d'un amour sans défaillance, d'une protection perpétuelle, cette même religion du Christ".

C'est ce que reconnaissait le Pape Pélage II:

"Ce n'est pas en vain, ce n'est pas sans une admirable disposition que la Providence a placé la catholique France aux portes de l'Italie et non loin de Rome, c'est un rempart qu'Elle ménageait à toutes deux (Migne. -- Patrologiae cursus completus, patres latini, tome LXXII, page 706, Bibl. Nat. A, de 112 à 329.)".

Mission providentielle de la France, proclamée par Grégoire IX écrivant à Saint Louis (Labbe. -- Tome XI, p. 366 et 367. Lettre rappelée par Saint Pie X le 13 décembre 1908 lors de la béatification de Jeanne d'Arc (actes de Pie X, t. V, p. 204 et 205.)):

"De même qu'autrefois la tribu de Juda reçut d'en haut une bénédiction toute spéciale parmi les autres fils du Patriarche Jacob; de même le ROYAUME DE FRANCE EST AU-DESSUS DE TOUS LES AUTRES PEUPLES, COURONNÉ PAR DIEU LUI-MÊME DE PRÉROGATIVES EXTRAORDINAIRES. LA TRIBU DE JUDA ÉTAIT LA FIGURE ANTICIPÉE DU ROYAUME DE FRANCE".

LE PACTE DE TOLBIAC

Trois grands Saints de France se trouvent participer à la Conversion de Clovis: Saint Rémi, dont nous allons voir les principaux miracles en faveur de ce prince et des Rois ses successeurs: Sainte Clotilde qui, par son exemple, a une grosse influence sur le Roi, son époux; et la patronne de Paris (*),

(*) "A sa mort en 512, Sainte Geneviève avait été inhumée, par ordre de la Reine (Sainte Clotilde), avec les membres de la famille royale... Tous nos souverains eurent en grande vénération la mémoire de la Patronne de Paris; beaucoup se plurent à enrichir son tombeau. En 1757, Louis XV fit construire, par Soufflot, sur un plan grandiose, une basilique nouvelle qui devait remplacer la vieille église mérovingienne.

On sait que la Révolution Française (cette entreprise satanique, disait Pie IX) fit brûler publiquement, puis jeter à la Seine, en novembre 1793, les reliques de Sainte Geneviève. La châsse fut envoyée à la Monnaie et un décret de la

Convention transforma la basilique en Panthéon pour la sépulture des grands hommes. Marat fut l'un des premiers hôtes de l'église profanée.

Le gouvernement tutélaire de la Restauration rendit la basilique au culte de Sainte Geneviève... En 1885, la 3^e République a de nouveau désaffecté la basilique et en a fait un Panthéon dans lequel, à côté de Voltaire et de Rousseau, elle a placé Zola le pornographe, le cœur du métèque Gambetta, complice de Bismarck, et les cendres de Jaurès le mauvais Français." (Commandant Dublaix: A. F., Chronique religieuse, 26 août 1925).

l'amie de la Reine, Sainte Geneviève qui 30 ans auparavant avait sauvé la ville des hordes d'Attila (451), et lui évita la famine au moment où, encore entre les mains des Romains, elle était assiégée par Clovis, dont elle avait préparé la conversion dès le règne de Childéric, sans être parvenue, malgré sa très grande influence, à amener ce dernier prince aux lumières de la foi; Sainte Geneviève qui voulait reconstruire un temple magnifique en l'honneur de Saint Denis.

Comme tout se tient dans notre Histoire de France! Il semble qu'un lien mystique unit tous ceux que Dieu a envoyés pour nous sauver miraculeusement; Saint Denis, qui aurait approché la mère du Sauveur, et Sainte Madeleine inspirent à notre pays un culte tout spécialement confiant à la Vierge qui, en retour, lui marque sa prédilection par ses nombreuses apparitions. Sainte Geneviève revivifie le culte de Saint Denis; Jeanne d'Arc -- que Dieu fait naître à Domrémy (c'est-à-dire la Maison de Rémi) -- renouvelle le pacte de Clovis et de Saint Rémi, et dépose en hommage ses armes à l'Abbaye de Saint-Denis, etc.... Comme si chacun d'eux voulait faire toucher du doigt au peuple de France, qu'il n'est qu'un des artisans du même édifice; qu'il ne fait que continuer l'oeuvre du précédent missionnaire divin; et cela de par la volonté du Tout-Puissant!

Sur le point de succomber sous les forces ennemies à Tolbiac, Clovis invoque le Dieu de Clotilde, le Christ, et promet de se convertir au Catholicisme s'il est vainqueur. Il obtient une victoire éclatante contre les Allemands. "C'est dans toute l'exaltation de sa victoire surnaturelle qu'il dicta, dans un magnifique élan de foi et de reconnaissance, le superbe décret, vibrant d'enthousiasme et d'amour, qui voue la France à jamais, aussi longtemps qu'elle existera au règne de Jésus-Christ, exigeant qu'il fut placé comme loi constitutionnelle du Royaume des Francs (De Maricourt et de la Morlière; "La vraie Histoire de France".)", la loi salique (Traduction de l'abbé Lemann d'après les Leges Salicae illustratae de Godefroy Wandelin (Anvers 1649).) que complétèrent ses successeurs et dont voici quelques passages:

"LA NATION DES FRANCS, ILLUSTRE, AYANT DIEU POUR FONDATEUR, FORTE SOUS LES ARMES, FERME DANS LES TRAITÉS DE PAIX, HARDIE, AGILE ET RUDE AU COMBAT, DEPUIS PEU CONVERTIE A LA FOI CATHOLIQUE, LIBRE D'HÉRÉSIE.

ELLE ÉTAIT ENCORE SOUS UNE CROYANCE BARBARE.

MAIS AVEC L'INSPIRATION DE DIEU, ELLE RECHERCHAIT LA CLÉ DE LA SCIENCE, SELON LA NATURE DE SES QUALITÉS, DÉSIRANT LA JUSTICE, GARDANT LA PIÉTÉ.

ALORS LA LOI SALIQUE FUT DICTÉE PAR LES CHEFS DE CETTE NATION QUI EN CE TEMPS COMMANDAIENT CHEZ ELLE...

PUIS LORSQUE AVEC L'AIDE DE DIEU, CLODWIGH LE CHEVELU, LE BEAU, L'ILLUSTRE ROI DES FRANCS EUT REÇU, LE PREMIER, LE BAPTÊME CATHOLIQUE, TOUT CE QUI DANS CE PACTE ÉTAIT JUGÉ PEU CONVENABLE FUT AMENDÉ AVEC CLARTÉ PAR LES ILLUSTRES ROIS CLODWIGH, CHILDEBER ET CLOTAIRE.

ET AINSI FUT DRESSÉ CE DÉCRET:

VIVE LE CHRIST QUI AIME LES FRANCS!

QU'IL GARDE LEUR ROYAUME ET REMPLISSE LEURS CHEFS DES LUMIÈRES DE SA GRACE!

QU'IL PROTÈGE L'ARMÉE!

QU'IL LEUR ACCORDE DES SIGNES QUI ATTESTENT LEUR FOI, LEUR JOIE, LA PAIX, LA FÉLICITÉ!

QUE LE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST DIRIGE DANS LE CHEMIN DE PIÉTÉ CEUX QUI GOUVERNENT!

CAR CETTE NATION EST CELLE QUI, PETITE EN NOMBRE, MAIS BRAVE ET FORTE, SECOUA DE

SA TÊTE LE DUR JOUG DES ROMAINS ET QUI, APRÈS AVOIR RECONNU LA SAINTETÉ DU

BAPTÊME, ORNA SOMPTUEUSEMENT LES CORPS DES SAINTS MARTYRS QUE LES ROMAINS

AVAIENT CONSOMMÉS PAR LE FEU, MUTILÉS PAR LE FER, OU FAIT DÉCHIRER PAR LES BÊTES..."

Voilà notre première Constitution!

Elle repose sur l'Evangile! Deux phrases la résument:

VIVE LE CHRIST, QUI EST ROI DE FRANCE!

VIVE LE ROI DE FRANCE, QUI EST LIEUTENANT DU CHRIST!

Ainsi, "la France a eu ce bonheur inespéré, unique au monde, d'avoir la première bâti sa civilisation non pas sur une vérité philosophique ou religieuse quelconque, sur une vérité plus ou moins diminuée ou discutée, mais sur la vérité totale, intégrale, universelle, sur le catholicisme qui signifie "la religion universelle".

Qu'en est-il résulté?

C'est que la France a fondé une civilisation merveilleuse comme le monde n'en a jamais vu, qu'elle est devenue cet astre lumineux qui a couvert le monde de sa lumière, de sa chaleur et de ses bienfaits.

On dit "La civilisation française" et on a raison, mais cette civilisation n'est pas autre chose que la civilisation catholique, apostolique et romaine et elle n'est dite française que parce que c'est la France qui en a tenu le flambeau!

Aujourd'hui encore, dans tout l'Orient, malgré les Combes, les Clemenceau, les Briand, catholiques et français sont synonymes et tous les catholiques, fussent-ils espagnols, anglais ou italiens, etc.... sont désignés sous le nom générique de Francs!

Ah! la France avait pris pour base la pierre angulaire même de l'Eglise: le Christ; quoi d'étonnant qu'elle ait bénéficié de l'universalité du Christ et de l'Eglise?

Et voilà, pour le dire en passant, le véritable internationalisme de la France! Mais c'est celui de l'Evangile, non celui du Talmud ou de la libre pensée, celui de l'Eglise romaine, non celui de la synagogue de Jérusalem, du temple de la rue Cadet ou de l'Eglise de Genève! Mais cet internationalisme loin de détruire la personnalité de la France, la suppose! Comment le flambeau de la Vérité catholique rayonnera-t-il, si vous supprimez le porte-flambeau?" (Abbé Vial: "Jeanne d'Arc et la Monarchie", chapitre II, p. 26 et 27.)

LE BAPTISTÈRE DE REIMS

Le miracle auquel on ne veut plus croire existe à l'état permanent: c'est notre HISTOIRE. On peut dire avec l'Abbé Vial (Abbé vial, op. cit. page 62, sans oublier les apparitions de la rue du Bac et de Pellevoisin.) que "Lourdes, La Salette, Pontmain, Notre-Dame des Victoires, etc... ne sont que les avant-derniers anneaux d'une longue chaîne de miracles qui va du Baptistère de Reims, où est née la France, à la Basilique du Sacré-Coeur où elle ressuscitera, en passant par les cycles bénis de Saint Bernard, de Saint Louis, de Jeanne d'Arc, du Curé d'Ars"; nous ajouterons aussi de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

SAINT RÉMI ET LE BAPTISTÈRE DE REIMS SONT POUR LA FRANCE CE QUE MOÏSE ET LE SINAÏ FURENT POUR LE PEUPLE JUIF.

Le 19 décembre 1907, à l'Archevêque de Reims, Monseigneur Luçon, nouvellement promu Cardinal, Saint Pie X déclarait (Bulletin du Diocèse de Reims, 28 déc. 1907, p. 621.):

"Reims conserve la source baptismale d'où est sortie toute la France Chrétienne, et elle est justement appelée pour cela le Diadème du Royaume. C'était une heure ténébreuse pour l'Eglise de Jésus-Christ. Elle était d'un côté combattue par les Ariens, de l'autre assaillie par les Barbares; elle n'avait plus d'autre refuge que la prière pour invoquer l'heure de Dieu. Et l'heure de Dieu sonna à Reims, en la fête de Noël 496. Le baptême de Clovis marqua la naissance d'une grande nation: la tribu de Juda de l'ère nouvelle, qui prospéra toujours tant qu'elle fut fidèle à l'orthodoxie, tant qu'elle maintint l'alliance du Sacerdoce et du Pouvoir public, tant qu'elle se montra, non en paroles, mais en actes, la Fille aînée de l'Eglise."

Dans la nuit de Noël 496, à minuit, au jour anniversaire et à l'heure même de sa naissance, le Christ -- lors de la naissance spirituelle de notre France et de nos Rois -- voulut par un miracle éclatant affirmer la mission divine de notre Pays et de la Race Royale de Mérovinge, au moment même où Saint Rémi va proclamer cette mission au nom du Tout-Puissant, pour sanctionner solennellement les paroles divinement inspirées de Son ministre. A minuit, alors que le roi, la Reine et leur suite sont là, "SOUDAIN, raconte Hincmar, Archevêque de Reims (Migne. Patr. lat. Tome CXXV, p. 1159 et 1160. Hincmar. Vita Sancti Remigii, Cap. XXXVI et suivants. Bibl. Nat. A. 112 à 329.), UNE LUMIERE PLUS ÉCLATANTE QUE LE SOLEIL, INONDE L'EGLISE! LE VISAGE DE L'EVÊQUE EN EST IRRADIÉ! EN MÊME TEMPS RETENTIT UNE VOIX: "LA PAIX SOIT AVEC VOUS! C'EST MOI! N'AVEZ POINT PEUR! PERSÉVÉREZ EN MA DILECTION!"

Quand la voix eut parlé, ce fut une odeur céleste qui embauma l'atmosphère.

Le Roi, la Reine, toute l'assistance épouvantés, se jetèrent aux pieds de Saint Rémi qui les rassura et leur déclara que c'est le propre de Dieu d'étonner au commencement de ses visites et de réjouir à la fin.

Puis soudainement illuminé d'une vision d'avenir, la face rayonnante, l'oeil en feu, le nouveau Moïse s'adressant directement à Clovis, Chef du nouveau Peuple de Dieu, lui tint le langage -- identique quant au sens -- de l'ancien Moïse à l'Ancien Peuple de Dieu:

"APPRENEZ (Migne. Patr. lat. CXXXV, p. 51 et suivantes Flodoard. Historia Ecclesiae Remensis. Lib. I, cap. XIII. Bibl. Nat. A. 112 à 329.), MON FILS, QUE LE ROYAUME DE FRANCE EST PRÉDESTINÉ PAR DIEU À LA DÉFENSE DE L'EGLISE ROMAINE QUI EST LA SEULE VÉRITABLE EGLISE DU CHRIST. CE ROYAUME SERA UN JOUR GRAND ENTRE TOUS LES ROYAUMES. ET IL EMBRASSERA TOUTES LES LIMITES DE L'EMPIRE ROMAIN! ET IL SOUMETTRA TOUS LES PEUPLES À SON SCEPTRE! IL DURERA JUSQU'À LA FIN DES TEMPS! IL SERA VICTORIEUX ET PROSPÈRE TANT QU'IL SERA FIDÈLE À LA FOI ROMAINE. MAIS IL SERA RUDEMENT CHATIÉ TOUTES LES FOIS QU'IL SERA INFIDÈLE À SA VOCATION."

Au IX^e siècle, Raban Maur, Archevêque de Mayence, a rendu public le passage suivant qui aurait été prononcé également par Saint Rémi à la fin de son allocution:

"VERS LA FIN DES TEMPS, UN DESCENDANT DES ROIS DE FRANCE RÈGNERA SUR TOUT L'ANTIQUE EMPIRE ROMAIN.

IL SERA LE PLUS GRAND DES ROIS DE FRANCE ET LE DERNIER DE SA RACE.

APRÈS UN RÈGNE DES PLUS GLORIEUX, IL IRA À JERUSALEM, SUR LE MONT DES OLIVIERS, DÉPOSER SA COURONNE ET SON SCEPTRE, ET C'EST AINSI QUE FINIRA LE SAINT EMPIRE

ROMAIN ET CHRÉTIEN. (Voir: "Bloc Catholique", mars-avril 1923, no 187, p. 51: Les Francs, peuple élu de Dieu, par le Marquis de la Vauzelle.)

Commentant cette magnifique vision d'avenir, l'Abbé Vial écrit:

"La prophétie comprend quatre points:

- 1^o La vocation de la France: elle est le Soldat de Dieu!
- 2^o Sa gloire future: elle sera sans égale!
- 3^o Sa durée: celle de l'Eglise.
- 4^o La sanction divine: récompense ou châtement unique au monde, comme sa gloire."

Et il ajoute en note:

"Bien remarquer que la prophétie est faite directement à la race, à la postérité, à la famille royale, «semini, generi regio, posteritati» comme si la race était aussi inséparable de la France que la France est inséparable de l'Eglise."

LA SAINTE AMPOULE

Un nouveau miracle devait se produire le jour même au Baptistère; laissons parler Hincmar. (Hincmar, "Vita Sancti Remigii", cap. XXXVIII (Migne t. 125, p. 1160).)

"Dès qu'on fut arrivé au baptistère, le clerc qui portait le chrême, séparé par la foule de l'officiant, ne put arriver à le rejoindre.

Le saint Chrême fit défaut.

Le Pontife alors lève au ciel ses yeux en larmes et supplie le Seigneur de le secourir en cette Nécessité pressante.

SOUDAIN APPARAÎT, VOLTIGEANT À PORTÉE DE SA MAIN, AUX YEUX RAVIS ET ÉTONNÉS DE L'IMMENSE FOULE, UNE BLANCHE COLOMBE TENANT EN SON BEC UNE AMPOULE D'HUILE SAINTE DONT LE PARFUM D'UNE INEXPRIMABLE SUAVITÉ EMBAUMA TOUTE L'ASSISTANCE. DÈS QUE LE PRÉLAT EUT REÇU L'AMPOULE, LA COLOMBE DISPARUT!"

C'est avec le saint chrême contenu dans cette ampoule, qu'ont été sacrés tous nos Rois.

(La sainte ampoule fut brisée en 1793 par le révolutionnaire Ruhl, mais:

"Un ecclésiastique et un magistrat de cette ville qui, dans ces temps affreux craignirent de compromettre un grand nombre de gens de bien, s'ils enlevaient ce précieux vase, avaient eu le soin d'en retirer une partie du baume qu'il contenait. Partagé entre cet ecclésiastique et ce magistrat, ce baume a été gardé religieusement. En 1819, les parcelles en ont été réunies dans le tombeau de Saint Rémi, sous la garde du Curé de Saint-Rémi de Reims, et des preuves authentiques, constatées dans un procès-verbal, lequel a été déposé au greffe du Tribunal de Reims, ne laissent aucun doute sur la fidèle conservation de ce précieux monument du sacre de Clovis." Clausel de Coussergues. "Du Sacre des Rois de France", mai 1825, p. 127.)

Comme au baptême du Christ, c'est "le Saint Esprit qui par l'effet d'une grâce singulière apparut sous la forme d'une colombe et donna ce baume divin au pontife" (Cérémonial du Sacre des Rois de France. Prière à Saint Rémi.) voulant assister visiblement au sacre du premier de nos Rois pour marquer ainsi d'un signe sacré de toute spéciale prédilection notre Monarchie, consacrer tous nos Rois et imprimer sur leur front un caractère indélébile qui leur assurerait la primauté sur tous les autres Souverains de la terre; enfin les munir de ses sept dons pour qu'ils pussent accomplir leur mission providentielle dans le monde.

Ainsi, pour le Sacre de nos Rois, Dieu a voulu non d'une huile terrestre, mais d'une huile céleste afin que le Roi de France -- tout comme le Christ -- fut non pas fictivement mais très réellement et véritablement "l'oint" du Seigneur. Ce privilège UNIQUE était reconnu dans le monde entier. Dans toutes les cérémonies diplomatiques, en effet, l'ambassadeur du Roi de France avait le pas sur ceux de tous les autres Souverains parce que son Maître était "sacré d'une huile apportée du ciel" ainsi que le reconnaît un décret de la République de Venise daté de 1558. Hommage universel rendu au miracle de la Sainte Ampoule et reconnaissance éclatante de la prééminence du Roi Très Chrétien sur tous les autres princes de la terre.

Sur l'authenticité de tous ces faits, voir l'étude que nous avons publiée dans le «Bloc Anti-Révolutionnaire» n° de janvier-février 1933 sous le titre: «Dom Mabillon, défenseur des privilèges miraculeux des Rois de France».

Clausel de Coussergues: op. cit.

Abbé de Vertot. Dissertation sur la Sainte Ampoule. (*Hist. de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, II, p. 619, 1736.)

Annales Benedict: toutes les études de Dom Mabillon sur ces questions.

Chanoine Dessailly: «L'authenticité du grand testament de saint Rémi», Dumoulin à Paris.

C'était pour commémorer toutes ces merveilles que le peuple, à chaque sacre ou dans chaque grande réjouissance publique, criait:

Noël! Noël! Vive le roi! Noël! Noël!

A l'occasion de son baptême et de son sacre, Clovis reçut des félicitations de nombreux évêques gaulois et étrangers; il est deux lettres qui, entre toutes, méritent d'être mentionnées, celle de Saint Avit, évêque de Vienne. "Le Noël du Seigneur, écrit Saint Avit (Acta Sanctorum, 13 Octobris, Sanctus Remigius.), est aussi le Noël des Francs; vous êtes né au Christ, le jour où le Christ est né pour nous... Votre foi est notre victoire, et nous sommes les vainqueurs partout où vous combattez" (Cité par Zeller. -- Les Francs Mérovingiens: Clovis et ses fils p. 34.)

Et celle du Pape Anastase II: "Glorieux Fils, nous nous félicitons que votre avènement à la foi inaugure notre pontificat. Un si grand événement fait tressaillir de joie le siège de Pierre...

Que la joie de votre Père vous fasse croître dans les saintes oeuvres. Comblez nos désirs, soyez notre couronne et que notre mère l'Eglise s'applaudisse des progrès du grand Roi qu'elle vient d'enfanter à Dieu.

Illustre et glorieux Fils, soyez sa gloire, SOYEZ POUR ELLE UNE COLONNE DE FER!

Nous louons Dieu, qui Vous a retiré de la puissance des ténèbres, pour faire d'un si grand Prince LE DÉFENSEUR DE SON EGLISE et opposer votre gloire aux attaques des pervers.

Continuez donc cher et glorieux Fils, afin que le Dieu tout-puissant entoure votre sérénité et votre royaume de sa protection et commande à ses anges de vous protéger dans toutes vos voies et vous donne la victoire sur tous vos ennemis" (Anast. II, ép. II ad Clod. tom. VI. Conc. col. 1282 cité par Bossuet: Politique tirée de l'Ecriture Sainte, tome I, livre VII. Page 529, ed. Delestre Boulage 1822, et par Zeller: op. cit. p. 38.)

LES ARMES DE FRANCE

Le Christ allait encore accomplir de nouveaux prodiges en faveur de Clovis:

"On lit... en aucunes escriptures qu'en ce temps avoit un hermite, prudhomme et de sainte vie qui habitoit en un bois près d'une fontaine, au lieu qui de présent est appelé Joye-en-Val, en la chastellenie de Poissy, près Paris: auquel hermite ladict Clotilde, femme dudict Roy Clovis avoit grande fiance et pour sa sainteté le visitoit souvent et luy administroit ses nécessitez.

Et advint un jour que ledict hermite estant en oraison, un ange s'apparut à luy en luy disant qu'il feist raser les armes des trois croissans que ledict Clovis portoit en son escu (combien qu'aucuns disent que c'estoient trois crapeaux) et au lieu d'iceux portast un escu dont le champ fust d'azur, semé tout de fleurs de liz d'or, et luy dict que Dieu avoit ordonné que les Rois de France portâssent doresnavant telles armes.

Ledict hermite revela à la femme dudict Clovis son apparition; laquelle incontant fait effacer lesdicts trois

croissans ou crapeaux et y fait mettre lesdicts fleurs de liz et les envoya audict Clovis son mari qui, pour lors, estoit en guerre contre le Roy Audoc, sarrazin qui estoit venu d'Allemagne à grande multitude de gens, es parties de France et avoir son siège devant la place de Conflans Sainte Honorine, près Pontoise.

Clovis se combattit et eut victoire: et combien que la bataille commençast en la ville, toutefois fut achevée en la monteigne, en laquelle est à présent la tour de Montjoye.

Et là fut pris premièrement et nommé le cry des François et les armes, c'est à savoir Montjoye et depuis y a été adjousté Saint Denis.

Et, en la révérence de la mission desdictes fleurs de liz, fut illec en la vallée fondée un monastère de religieux qui fut et encore est appelée l'abbaye de Joye-en-Val, pour la mission de la sainte Ampolle et desdictes fleurs de liz qui furent envoyées à ce grand roy Clovis, premier roy chrestien.

Enquoy appert avidement que Dieu notre père et Sauveur a singulièrement aimé les Rois de France et les a voulu décorer et garnir de singulières grâces et préeminances pardessus tous autres rois et princes terriens et d'iceux faire les deffenseurs de la sainte Foy et Loy de Jésus-Christ" (Nicolle Gilles: Histoire de France (1492).)

Et Guillaume de Nangis, dans la chronique de Saint Louis, explique ainsi la signification symbolique des armes de France:

"Puisque Notre Père Jhésus-Christ veut spécialement sur tous autres royaumes, enluminer le royaume de France de Foy, de Sapience et de Chevalerie, li Roys de France accoustumèrent en leurs armes à porter la fleur de liz paincte par trois fueillées (feuilles), ainsi come se ils deissent à tout le monde: Foi, Sapience et Chevalerie sont, par la provision et par la grâce de Dieu, plus habondamment dans nostre royaume que en ces aultres. Les deux fueillées qui sont oeles (ailes) signifient Sapience et Chevalerie qui gardent et défendent la tierce fueillée qui est au milieu de elles, plus longue et plus haute, par laquelle Foy est entendue et segneufiée, car elle est et doibt estre gouvernée par Sapience et deffendue par Chevalerie. Tant comme ces trois grâces de Dieu seront fermement et ordénement jointes ensemble au royaume de France, li royaume sera fort et ferme, et se il avient, que elles soient ostées et desseurées (séparées), le royaume cherra (tombera) en désolacion et en destruiement" (Cité par Monseigneur Delassu. L'Esprit familial, p. 225, note 1.)

Les trois fleurs de lys du blason donné par Dieu à nos Rois ont d'autres significations plus belles encore que l'histoire, [la science héraldique](#) et les révélations nous enseignent: Charles V fixa définitivement à trois les fleurs de lys des armes de France qui souvent, étaient nombreuses et en semis. Il prit cette décision en l'honneur et pour représenter les trois personnes de la Sainte Trinité.

Voir l'acte d'enregistrement des lettres de fondation du Couvent et de la chapelle des Célestins de Limay (Seine-et-Oise) par le Roi Charles V, en l'honneur de la Sainte Trinité. -- L'original de la charte de fondation existe aux Archives Départementales de Seine-et-Oise et ce document a été publié intégralement par Antoine Becquet dans "l'Histoire des Célestins de France".

Elles représentent également la Sainte Famille et aussi le triangle symbolique manifesté à la vénérable Philomène de Sainte Colombe: le Christ, Sa Divine Mère et Saint Michel, les trois grands vainqueurs de Lucifer. (Voir: Comte de Place: "Problèmes héraldiques". Père Pie de Langogne: "Vie de la Vénérable Philomène de Sainte Colombe".)

LE TESTAMENT DE SAINT RÉMI

Le testament de Saint Rémi a une importance capitale pour nous Français; c'est une véritable vision d'avenir qui prend une autorité toute particulière du fait que le grand Pape Saint Hormisdas écrivit à Saint Rémi lorsqu'il l'institua en ces termes Légat pour toute la France (Migne, t. 125, p. 1168. Hincmar - Vita Sancti Remigii cap. LIV. Baronius, Annales Ecclesiastici -- Tome VI, p. 635.)

"Nous donnons tous nos pouvoirs pour tout le Royaume de notre cher Fils spirituel Clovis, que par la grâce de Dieu vous avez converti avec toute sa Nation, par un apostolat et des miracles dignes du temps des Apôtres." De ce testament saint Pie X disait le 13 décembre 1908 à l'Evêque d'Orléans, lors de la lecture du Décret de béatification de Jeanne d'Arc (Actes de saint Pie X, tome V, pp. 204 et 205.):

"Vous direz aux Français qu'ils fassent leur trésor des testaments de Saint Rémi, de Charlemagne et de Saint Louis, qui se résument dans ces mots si souvent répétés par l'heroïne d'Orléans:

Vive le Christ qui est Roi de France!

A ce titre seulement la France est grande parmi les nations. A cette clause Dieu la protègera et la fera libre et glorieuse. A cette condition, on pourra lui appliquer ce qui dans les livres saints est dit d'Israel: que personne ne

s'est rencontré qui insultat ce peuple, sinon quand il s'est éloigné de Dieu...

Voici ce Testament:

Que le présent testament (Migne, t. 135, p. 60 à 68. Flodoard, Historia Remensis Ecclesiae lib. I. ch. XVIII (Testamentum ab ipso editum.) **que j'ai écrit pour être gardé respectueusement intact par mes successeurs les évêques de Reims, mes frères, soit aussi défendu, protégé partout envers et contre tous par mes très chers fils les rois de France par moi consacrés au Seigneur à leur baptême, par un don gratuit de Jésus-Christ et la grâce du Saint-Esprit.**

Qu'en tout et toujours il garde la perpétuité de sa force et l'inviolabilité de sa durée...

Mais par égard seulement pour cette race royale qu'avec tous me frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et la Neustrie, j'ai choisie délibérément pour regner jusqu'à la fin des temps, au sommet de la majesté royale pour l'honneur de la Sainte Eglise et la défense des humbles.

Par égard pour cette race que j'ai baptisée, que j'ai reçue dans mes bras ruisselante des eaux du baptême: cette race que j'ai marquée des sept dons du Saint-Esprit, que j'ai ointe de l'onction des rois, par le Saint Chrème du même Saint-Esprit;

J'ai ordonné ce qui suit:

I° MALÉDICTIONS

Si un jour cette race royale que j'ai tant de fois consacrée au Seigneur, rendant le mal pour le bien, lui devenait hostile; envahissait ses Églises, les détruisait, les dévastait:

Que le coupable soit averti une première fois par tous les évêques réunis du diocèse de Reims.

Une deuxième fois par les églises réunies de Reims et de Trêves. (Ainsi, à l'origine même de notre Histoire, nous trouvons indiquée, comme frontière naturelle de notre pays, la rive gauche du Rhin.)

Une troisième fois par un tribunal de trois ou quatre archevêques des Gaules.

Si à la septième monition il persiste dans son crime, trêve à l'indulgence! Place à la menace!

S'il est rebelle à tout, qu'il soit séparé du corps de l'Eglise, par la formule inspirée aux évêques par l'Esprit-Saint: parce qu'il a persécuté l'indigent, le pauvre, au coeur contrit; parce qu'il ne s'est point souvenu de la miséricorde; parce qu'il a aimé la malédiction, elle lui arrivera; et n'a point voulu de la bénédiction, elle s'éloignera.

Et tout ce que l'Eglise à l'habitude de chanter de Judas le traître et des mauvais évêques, que toutes les Eglises le chantent de ce roi infidèle.

Parce que le Seigneur a dit: "Tout ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à Moi que vous l'avez fait, et tout ce que vous ne leur avez pas fait, c'est à Moi que vous ne l'avez pas fait.

Qu'à la malédiction finale on remplace seulement, comme il convient à la personne, le mot épiscopat par le mot royauté:

Que ses jour soient abrégés et qu'un autre reçoive sa royauté!

Si les archevêques de Reims, mes successeurs, négligent ce devoir que je leur prescris, qu'ils reçoivent pour eux la malédiction destinée au prince coupable: que leurs jours soient abrégés et qu'un autre occupe leur siège."

II° BÉNÉDICTIONS

"Si Notre-Seigneur Jésus-Christ daigne écouter les prières que je répands tous les jours en sa présence, spécialement pour la persévérance de cette race royale, suivant mes recommandations, dans le bon gouvernement de son royaume et le respect de la hiérarchie de la Sainte Eglise de Dieu.

Qu'aux bénédictions de l'Esprit-Saint déjà répandues sur la tête royale s'ajoute la plénitude des bénédictions divines!

Que de cette race sortent des rois et des empereurs (Comme les Rois de France ont été fidèles! Le nombre des couronnes que leur race a portées est là pour le prouver, la Race Royale de France a régné en effet en France, en Lorraine, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Savoie, en Italie, à Constantinople, en Espagne, à Parme, à Naples, en Sicile, au Portugal, en Autriche, au Brésil, etc...) **qui, confirmés dans la vérité et la justice pour le présent et pour l'avenir suivant la volonté du Seigneur pour l'extension de la Sainte Eglise, puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et méritent ainsi de s'asseoir sur le trône de David dans la céleste Jérusalem où ils règneront éternellement avec le Seigneur. Ainsi soit-il."** (L'authenticité indiscutable de ce document capital pour notre Histoire a été prouvée par l'Abbé Dessailly, de l'Académie de Reims, dans un ouvrage fondamental et décisif sur la question: "L'authenticité du grand Testament de Saint Rémi", publié au siècle dernier, chez Dumoulin, à Paris. Nous y

renvoyons nos lecteurs.)

Ce testament signé du grand Evêque le fut également par six autres Evêques et d'autre Prêtres. Trois de ces Evêques sont réputés pour leur sainteté: Saint Vedast, Evêque d'Arras, Saint Médard, Evêque de Noyon, Saint Loup, Evêque de Soissons. Ils le signèrent sous la formule suivante:

"X..., Evêque.

Celui que mon Père Rémi a maudit, je le maudis, celui qu'il a béni, je le bénis.

et j'ai signé."

Et Baronius, le savant Cardinal (Caesar Baronius, Annales Ecclesiastici, tome VI, Bibl. Nation. H. 106, p. 635 et 636.), après onze siècles d'expérience, de constater:

"Malgré les crimes de ses Rois, le Royaume de France n'ai jamais passé sous une domination étrangère et le peuple Français n'a jamais été réduit à servir d'autre Peuples.

C'est cela qui a été accordé par une promesse divine, aux prières de Saint Rémi, suivant la parole de David (Ps. 88): Si mes Fils abandonnent ma loi; s'ils ne marchent point dans la voie de mes Jugements; s'ils profanent mes justices et ne gardent point mes commandements, je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet;

MAIS JE N'ELOIGNRAI JAMAIS DE CE PEULE MA MISERICORDE."

En lisant le Testament de Saint Rémi, ne croirait-on pas entendre Moïse sur le Nebo: "Voici que je vous mets aujourd'hui devant les yeux la bénédiction et la malédiction. La bénédiction, si vous obéissez aux Commandements du Seigneur votre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui; la malédiction, si vous n'obéissez point à ces mêmes commandements et vous retirez du chemin que je vous montre maintenant... (Deut. XI-26-30).

(À suivre)

Transcription P.O. Schenker, © by [Éditions Immaculata](#), CH-9050 Appenzell (Suisse)

L'Ascendance davidique des Rois de France et leur parenté avec Notre Seigneur et la Ste Vierge

par Monsieur le Marquis de la Franquerie

Publié aux Éditions Ste Jeanne d'Arc*

AVANT-PROPOS

"L'Ascendance Davidique des Rois de France et leur parenté avec Notre Seigneur Jésus-Christ, la Très Sainte Vierge Marie et Saint Joseph" est un sujet qui me tient très à coeur depuis soixante ans.

Avant que d'étudier les documents, je dois vous dire comment j'ai été amené à penser que les Rois de France pourraient vraisemblablement descendre du Roi David. je peux dire en toute vérité, que c'est providentiellement qu'en 1924 j'ai étudié puis écrit mon premier livre : "La Mission Divine de la France". Au cours de cette étude, j'ai été frappé, puis très ému, par le parallélisme rigoureux existant entre les serments faits par Dieu à David en faveur de la descendance du saint Roi et de sa Race et les promesses inspirées par Dieu à Saint Rémi en faveur de Clovis et de sa Race, Saint Rémi agissant comme Légat Pontifical pour tout le royaume de France. Cette émotion intense m'a ouvert des horizons absolument insoupçonnés jusqu'alors et qui, touchant à ma Foi, multiplièrent mon amour et ma reconnaissance envers Dieu d'abord, et aussi envers la Race de nos Rois à laquelle depuis toujours ma famille demeure passionnément attachée. Ma foi me disait que là était la Vérité. Mais il fallait historiquement le prouver. D'où mes recherches.

Révélations du Padre Pio

J'ai toujours été convaincu - et mon expérience personnelle me l'a confirmé - qu'un catholique fervent qui ne cherche qu'à défendre son Dieu, son Pays, son Roi et veut s'abandonner avec foi au bon vouloir divin, ne sera jamais abandonné et sera providentiellement guidé et parfois même miraculeusement protégé.

Au cours d'extases de Marie-Julie Jahenny - la stigmatisée bretonne - auxquelles assistaient des personnes

jusqu'alors inconnues et qui pourraient en témoigner, deux de mes études que je n'avais jamais songé à écrire - ont été demandées, tout d'abord ma plaquette sur Saint Michel, puis "La Vierge Marie dans l'Histoire de France". Ajoutons qu'il y a une dizaine d'années, j'eus l'occasion de voir deux autres stigmatisés - qui ne se connaissaient pas - un religieux français et une personne étrangère. L'un et l'autre, à quelques mois d'intervalle, me dirent que je devais reprendre mes recherches sur l'ascendance davidique des Rois de France. Je me remis donc à ce travail. Dans la bibliothèque de mon grand-père, qui avait été l'un des fondateurs de la "Société de l'Histoire du Vieux Paris et de l'Ile de France", j'ai trouvé un ouvrage remarquable du Père Jacques Lelong de l'Oratoire : "Bibliothèque Historique de la France contenant le catalogue de tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits qui traitent de ce Royaume ou qui y ont rapport avec des notes critiques et historiques" publié à Paris en 1719, gros in-folio de 1100 pages. J'ai donc pu faire venir de France ou de l'Etranger soit des micro-films, soit des photocopies afin de les étudier. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Sur ces entrefaits, je fis une conférence à Avignon et la personne qui l'avait organisée invita à dîner avec moi un vieux chanoine. Au cours de la conversation, il me cita le nom d'une illustre famille irlandaise dont il était issu. Je lui dis : « Mais alors, Monsieur le Chanoine, vous descendez des Rois d'Irlande ... ». « Comment le savez-vous » me répondit-il, très surpris... et il m'ajouta : « Nous avons même notre généalogie remontant jusqu'à Adam. » Et comme je lui disais à quel point la question m'intéressait, il me la confia avec autorisation de la photocopier. Ce Chanoine est mort et sa généalogie est déposée dans les Archives de la ville.

Enfin, la Providence permit que le 18 décembre 1978 on me montrât plusieurs lettres de l'un des confidents et secrétaire à l'occasion du Padre Pio. Ces lettres remontaient à 1972 et étaient adressées à un pieux religieux de mes amis. J'en ai les copies et vous en cite les parties les plus importantes ; le tout écrit par un Italien, dont je vous conserve le style :

25février 1972

« Très cher Père, Padre Pio me disait "sans le soutien du pouvoir royal de David, l'Église tombe en décadence sous le pouvoir de l'esprit du serpent qui relève sa tête orgueilleuse sur le chef de l'Église". Le Padre Pio disait que "le pouvoir Royal est un pouvoir divin qui abaisse les serpents. Les républiques par contre relèvent de terre les esprits serpents lesquels sacrifient le peuple de Dieu, l'empêchant de s'élever vers le Dieu du Ciel. C'est aujourd'hui le mai de l'Europe sous les républiques " disait le Padre Pio ... »

Lettre du 5 mai 1972

« Un jour Padre Pio me parla d'un importantissime Testament caché au Vatican. Il s'agit du Testament de la Duchesse d'Angoulême Ce Testament aurait révélé non seulement le mystère du Dauphin mais encore le sien Pour le bien de la France, de l'Italie et du monde, un tel Testament ne peut rester secret »

Lettre du 6 novembre 1972

« Padre Pio savait que la France cache un pouvoir qui se révélera à l'heure établie (C'est-à-dire à l'heure de Dieu)... Dans le monde manque le pouvoir royal que Dieu a caché en ces temps de folie. Le pouvoir royal seulement, celui que Dieu donna à David, est capable de régir le gouvernement des peuples. Sans le pouvoir royal de David, reconnu et mis à sa juste place, me disait le Padre Pio, la religion chrétienne n'a pas le soutien indispensable sur lequel appuyer la Vérité de la parole de Dieu. La folle des hommes a été de tenter de tuer la royauté; le monde le paye encore aujourd'hui, car sans le véritable Roi promis par Dieu parmi les descendants de David, le pouvoir de Dieu ne réside plus dans le coeur des chefs d'états et des ministres. Mais Satan tire avantage à remplacer le pouvoir royal du David vivant. Que le malheur du monde sera grand avant que les hommes puissent comprendre cette vérité. La vérité est aujourd'hui dans le coeur de peu d'hommes élus et cachés, mais, dans ces hommes, il y a tous les pouvoirs du Dieu vivant qui veut et peut détruire tous les usurpateurs des pouvoirs véritables... »

Lettre du 20 novembre 1972

« L'amour du coeur de la France royale, patrie de la royauté sortie de la descendance de David ressort ressuscité en ses héritiers... Le pouvoir de royauté de David doit RÉVEILLER dans les coeurs des Français l'amour de LA ROYA UTÉDEDIEU qui a en France son berceau. LA VRAIE GRANDEUR de la France est le pouvoir royal de David qui fut en terre de France, dans les sang du Roi Louis XVI et de Marie-Antoinette. La France fut pardonnéepar le grand coeur du Roi Louis XVI et de Marie-Antoinette, morts VICTIMES pour le Christ par la brutalité de la bête (la révolution diabolique) ».

Le pardon du Roi Louis XVI a maintenu à la France le droit à la grandeur de la royauté de David, qui est

AMOUR et HUMILITÉ, celui de reconnaître, dans le monarque, le pouvoir de l'amour divin...

Dans le silence et la prière, Dieu choisira ses élus pour le bien de la France et du monde, ... pouvoir divin et humain du grand monarque du sang royal de France.»

Inutile de dire l'émotion intense que j'ai ressentie à la lecture de ces documents relatant la pensée inspirée du Padre Pio !

Le Saint Suaire

Faut-il ajouter que, le 19 août 1983, j'ai reçu une lettre d'un ami, Monsieur M... O..., ancien élève de Polytechnique, me faisant part de la remarque qu'il avait faite dans quatre reproductions d'un livre qu'il m'envoyait pour avoir mon avis. Ce livre est celui de deux savants Américains, Stevenson et Habermas "La Vérité sur le Suaire de Turin". Cet ami croit avoir remarqué sur ces reproductions que la tache de sang qui s'est écoulée de la plaie faite par la lance qui a ouvert le Coeur de Notre Seigneur reproduisait l'effigie de profil du Roi Louis XVI en buste. J'ai immédiatement comparé avec un médaillon que j'ai toujours dans mon bureau représentant de profil les têtes du Roi et de la Reine Martyrs et celle du jeune Dauphin Louis XVII et qui contient également des cheveux de la Reine et des parcelles des grands Cordons du Roi et du jeune Prince. Je dois reconnaître que la ressemblance est frappante. J'ai donc aussitôt écrit à un ami, qui jouit de certaines communications d'En-Haut et auquel Pie XII avait confié certaines missions délicates, pour lui demander s'il pourrait me donner des lumières à ce sujet.

Est-ce une délicatesse de la Providence ? Je le pense. même soir, et alors que ma lettre à lui adressée n'était pas encore partie, cet ami m'a téléphoné. Je lui ai alors exposé question et, immédiatement, il m'a dit : « C'est vrai provoquant chez moi l'une des plus grandes émotions de vie, car son affirmation constituait la plus bouleversante et plus transcendante confirmation de toutes mes recherches, mon amour passionné de Dieu, de la France et du Roi, cet Trilogie incarnée dans un même Idéal et une même Foi !

Ce sang de la plaie du Sacré-Coeur, qui reproduit ainsi 17 ans auparavant le profil du Roi Louis XVI, n'aurait-il pas pour but d'annoncer prophétiquement que le Grand triomphe Christ, Fils de Dieu, Dieu Lui-même, se produira par le Gra Monarque qui sera tout à la fois Son Image et Représentation comme aussi celles du Roi Martyr qui fut premier Souverain à consacrer son Royaume et sa Personne Sacré-Coeur et fut lui aussi l'image et le représentant du Christ son peuple, ROI-MARTYR dont le Grand Monarque descendra...

Voici la réponse de mon Ami, en date du le, septembre 1983 :

« *Bien cher Ami,*

Je viens enfin répondre à votre lettre du 19 août en vous priant de bien vouloir m'excuser du retard à vous donner satisfaction. Dans cette lettre, relative à l'ouvrage intitulé : "La Vérité sur le Suaire de Turin", vous mettez l'accent sur le fait que parmi les reproductions du Linge sacré que comporte l'édition, sur quatre d'entre elles il existe, sur la plaie du Coeur du Christ, une tache de sang qui est bouleversante tant elle ressemble au portrait de Louis XVI. Et vous me demandez de vous donner mon sentiment à ce sujet. C'est bien volontiers que j'acquiesce à votre désir, ne croyant pas faire ainsi oeuvre téméraire.

Tout bien pesé, je puis vous dire que je crois fermement, raisonnablement, que vous ne vous trompez pas. Tout est dit clairement, chacun est à même de le comprendre, et tel que le fait est présenté il apparaît indiscutable, et dès lors on l'accepte ou bien on le refuse. Et rien d'autre !

Découverte inattendue, certes, mais qui n'a rien d'in vraisemblable et que l'on peut expliquer quand on connaît la dévotion au Sacré-Coeur et les horizons que dévoile à ses fidèles. Et d'emblée, un argument en faveur de l'authenticité du fait, s'impose à l'esprit.

Je m'explique. En effet, si l'on se réfère aux paroles du Sauveur dans ce que l'on appelle : "Les Douze grandes Promesses", lesquelles font partie intégrante des "Grandes Révélation" on y trouve, à la onzième promesse, celle-ci :

"Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur NOM inscrit dans mon Coeur et il n'en sera jamais effacé".

Dans le cas qui nous occupe, nous avons bien plus qu'un nom, nous avons un visage, et lequel? Celui du Roi Louis XVI. Mais ceci étant, pourquoi ne pas admettre que la promesse formulée dans la forme rapportée, pourrait toujours, selon le bon plaisir de Son auteur, prendre une autre forme d'expression plus excellente et plus appropriée à ses vues, selon les temps et les moments ? Aussi, quand on se trouve en présence d'une réalisation nouvelle, mais frappante, pourquoi en douterait-on ? La Foi n'est-elle pas là pour nous aider et nous éclairer ?

Mais encore, dès lors qu'il s'agit, à l'évidence, du Roi Martyr, de celui qui, en tant que monarque fut le premier à consacrer son royaume, sa Personne, au Sacré-Coeur de Jésus, comment ne pas croire ? Et croire à l'authenticité du fait constaté.

Certes, on le sait bien, de cette consécration certains ont osé dire : "OEuvre vaine, sans lendemain ", car nous y sommes à ce "lendemain " inattendu, car, à considérer les choses dans la lumière d'En-Haut, comment ne pas voir que l'acte accompli par l'infortuné monarque durant sa captivité au Temple, pour tardif qu'il fut, dans le temps, s'inscrit néanmoins dans l'éternel présent de Dieu, avec toutes ses conséquences, et parmi celles-ci le fait indéniable qu'en tout état de cause l'acte accompli répondait pleinement à l'attente divine.

D'où il s'ensuit que son caractère solennel demeure entier et que, de surcroît, en raison même de sa pérennité, il se trouve que son actualité subsiste encore et s'impose d'elle-même.

Cela me paraît évident et surtout conforme à la logique divine si souvent méconnue ou simplement oubliée !

Aussi bien, ne nous étonnons pas de la présence d'un tel signe dans le Saint Suaire de Turin. Un signe qui, d'ailleurs, se révèle aussitôt chargé de sens quand on y regarde de près et que l'on constate qu'il se produit, justement, à l'heure où la dévotion au Sacré-Coeur est considérée, même dans l'église actuelle, hélas, comme une chose définitivement révolue, parce que "dépassée" au regard des innovations intervenues depuis Vatican II.

Tandis que, par ailleurs et dans le même temps, tout ce qui serait de nature à évoquer la Royauté, est insidieusement combattu, sous les formes les plus diverses et les plus subtiles, en prenant bien soin de ne jamais parler de l'objet lui-même : la Royauté. Par contre, on exalte à l'envi la révolution, ses principes, ses oeuvres et ses idoles. la démocratie. la liberté, la fraternité, les droits de l'homme, la république, le progrès, les loisirs... ! Et dans cet abîme sans fond, certains voudraient bien "que tout y passe ", c'est-à-dire vingt siècles de civilisation chrétienne, mis en pièces à tout jamais. Et sous la férule du Pouvoir occulte qui dirige et gouverne le monde, tout y contribue activement, la presse, la radio, la télévision, utilisées à souhait pour appauvrir, en attendant de les voir disparaître, toutes les valeurs spirituelles les plus nobles qui ont fait la grandeur de la France et contribué à son rayonnement dans le monde entier.

Mais alors, et pour en revenir au signe sacré que nous présente le Suaire de Turin, comment ne pas voir, en tout cela, que le Seigneur des Seigneurs et le Roi des Rois, le Christ-Roi enfin, entend faire prévaloir à la face d'un monde tombé dans l'impiété, l'idolâtrie et l'incrédulité, le caractère irrécusable et irréversible de ses desseins et de ses dons, en se manifestant de façon aussi singulière, mais combien éloquente, comme nous venons de le voir. Il y aurait beaucoup à dire sur un tel sujet, mais voici qui résume, en quelque sorte, et c'est de dire "Ne croirait-on pas, à bien des indices, ne serait-ce qu'en se référant à l'histoire de la dévotion (Hamon S.J.) que le Christ ne cesse de mettre au point la Grande Question des Révélation de Paray-le-Monial ? "

Voilà qui en dit long, n'est-ce pas, eh bien ! C'est tout cela qu'évoque le langage, mystérieux de prime abord, du Suaire de Turin.

Telle est ma pensée.

J'arrive maintenant à un fait d'un autre genre, différent dans sa nature, mais identique quant au fond, à tout ce que nous venons de voir. Ce fait, le voici :

C'était il y a dix ou quinze ans, à Orléans, lors des Fêtes célébrées en l'honneur de Sainte Jeanne d'Arc. Parmi les nombreuses personnalités invitées, se trouvaient le Cardinal Cerejeira, Patriarche de Lisbonne, et le Prince Xavier de Bourbon-Parme. Et voici qu'à la sacristie de la Cathédrale, le Prince Xavier, abordant le Cardinal, se trouva amené à lui demander si, dans le troisième secret de Fatima, il y avait quelque chose" concernant la France. Le Cardinal, nullement surpris, s'empressa de répondre au Prince : « Oui. il y a quelque chose concernant votre Patrie. »

Sur quoi, le Prince Xavier, respectueux du silence observé par l'Église, remercia le Prélat, sans chercher à savoir en quoi consistait ce "quelque chose".

Un détail historique, parmi bien d'autres, mais qui montre que Notre Seigneur "ne cesse" en effet, de mettre au point la grande question des Révélation de Paray-le-Monial.

Voilà, très cher Ami, ma réponse à votre lettre. Je crois que pour avoir attendu aussi considérablement vous accueillerez mes dires avec grande joie, comme je le souhaite ... »

LA BIBLE

Ascendances Davidiques de Notre Seigneur par la Très Sainte Vierge Marie

Je m'excuse de ce long préambule. Il ne me paraît pas inutile, car il éclaire la question. Venons-en maintenant aux

documents.

Je vous rappelle tout d'abord que l'ascendance davidique de Notre Seigneur par sa Mère est relatée dans l'Évangile de Saint Luc. Cette ascendance était double, car la Reine du Ciel et de toute la Création avait pour ancêtres deux des fils de David : Le Roi Salomon, dont la descendance est relatée dans l'Évangile de Saint Matthieu, et Nathan dont la postérité a été décrite par Saint Luc. En effet, Eléazar, au vingt quatrième degré de la descendance de Salomon et arrière grand père de Saint Joseph, eut une fille qui épousa Lévi, le grand père de Saint Joachim, Père de la Très Sainte Vierge, et aussi de Saint Joseph d'Arimatee, dont je vous parlerai tout à l'heure. Ajoutons que par sa Mère, Sainte Anne, Marie descendait des Grands-Prêtres. Toutes ces généalogies sont inscrites dans la Bible.

Inspiration Divine de la Bible

Mais tout d'abord qu'est-ce que la Bible ? Elle est composée de l'Ancien Testament et du Nouveau. Ouvrons le "Dictionnaire pratique des connaissances religieuses" de l'Abbé Bricourt (édition de 1925, tome I, page 795) : « La Bible est la collection officielle (canon) des livres que l'Eglise a reconnus comme INSPIRÉS... Les rationalistes, les protestants et les modernistes ont nié l'inspiration de la Bible. Pour nous, Catholiques, la Bible a été INSPIRÉE par Dieu ; nous croyons que Dieu en est l'auteur, de sorte que les livres qui la composent sont sacrés et divins, et, par conséquent, vrais et infaillibles de la vérité et de l'infaillibilité même de Dieu. »

De son côté, l'Abbé Fillion, Professeur d'Écriture Sainte à l'Institut Catholique de Paris, dans son magistral ouvrage : "La Sainte Bible commentée d'après la Vulgate et les textes originaux" (tome 1, page 1, de l'édition de 1925) écrit dans son Introduction :

« Etymologiquement, c'est "le livre" par excellence, le livre des livres... Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la Bible soit le plus beau, le plus riche, le plus utile, le plus parfait et le plus saint des livres, puisqu'elle a Dieu lui-même pour auteur ? ... Qui quidem Veteris et Novi Testamenti libri, integri cum omnibus suis partibus..., Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem, a dit le Concile du Vatican (Sess.III, Const.dogm., C.II) à la suite du Concile de Trente- (Session IV).

On le voit par ces définitions officielles, ce qui fait de la Bible entière un livre divin et la parole de Dieu dans le sens strict, c'est l'inspiration en vertu de laquelle toutes ses parties ont été composées.»

L'Abbé Moreri, docteur en théologie, écrit dans son "Grand Dictionnaire Historique (édition de 1759, tome II, page 450) :

« On donne communément ce nom (Bible) à la collection des livres écrits par l'inspiration du Saint Esprit.»

Dom Calmet, bénédictin, dans son "Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible (2^e édition en 1730) écrit très judicieusement dans son chapitre préliminaire :

« Comme les Saintes Écritures sont l'ouvrage du Saint-Esprit, on ne peut les entendre sans son secours et sans sa lumière, qu'on doit Lui demander avec insistance et persévérance. Si l'on n'apporte à cette étude qu'un esprit de curiosité et de critique, on n'y trouvera jamais l'édification et les lumières qu'on doit y chercher, et que Dieu ne communique qu'aux pauvres d'esprit et aux humbles de cœur. On ne doit s'y présenter que dans l'humilité, la docilité, et la simplicité des enfants de Dieu.» (page 3)

Il est incontestable que les recherches archéologiques aussi bien qu'historiques et la découverte des manuscrits de la Mer Morte confirment pleinement la vérité de la Sainte Écriture et des Évangiles, comme aussi les recherches américaines sur le Saint Suaire de Turin. Deux savants, Stevenson et Habermas ont publié, sur ces dernières recherches qui remontent à 1978 une remarquable étude qui confirme et prouve les Évangiles : "La Vérité sur le Suaire de Turin - Preuves de la mort et de la Résurrection du Christ". Tous les Chrétiens devraient avoir cet ouvrage.

Le sujet que j'ai à traiter aujourd'hui va m'obliger à vous citer longuement l'Ancien Testament. Incontestablement cette étude est ardue et je vous prie de m'en excuser.

Dans leurs recherches, trop de savants et d'historiens se refusent à consulter la Bible par orgueil et souvent par hostilité à tout ce qui a un caractère religieux. Volontairement ainsi, ils se ferment la source des certitudes et des lumières nécessaires à leurs études, car la Bible est la parole de Dieu qui, Lui, ne se trompe pas, et elle est susceptible d'éclairer tout ce qui peut être utile à l'homme.

La postérité de Noé peuple la terre

Ouvrons l'Ancien Testament :

La Bible dit que Noé, qui était le dixième degré de la filiation humaine, eut trois fils et que leur postérité peupla le

monde après le déluge (Genèse, chap.IX, versets 1 et 18 et 19). Deux de ses fils furent les ascendants des races qui nous intéressent : Sem, l'auteur des Maisons de Juda et d'Israël, et Japhet ancêtre des peuples européens.

Cham eut l'Egypte et l'Afrique.

La double postérité de Juda

Juda, au vingt quatrième degré depuis Adam, frère de Lévi, l'ancêtre des Grands Prêtres, et de Joseph qui devint le premier ministre du Pharaon d'Egypte, Juda, dis-je, eut deux fils de la Syrienne Thamar et la Bible précise : « Comme elle fut sur le point d'enfanter, il parut qu'il y avait deux jumeaux dans son sein. Et lorsque ces enfants étaient prêts à sortir, l'un des deux passa sa main à laquelle la sagefemme lia un ruban écarlate, en disant : "Celui-ci sortira le premier ". Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit : "Pourquoi le mur s'est-il divisé à cause de toi ? ". C'est pourquoi il fut nommé Pharez. Son frère qui avait le ruban écarlate à la main sortit ensuite et on le nomma Zara.» (Genèse, chap.XXXVIII, versets 27 à 30).

Si la Bible donne ces présisions, c'est certainement pour attirer notre attention, car elle ne dit rien sans raison, et un auteur américain, Herbert W. Armstrong, écrit très justement :

« Pourquoi la Bible nous raconterait-elle cette étrange histoire, à moins que la brèche n'ait été plus tard RÉPARÉE entre les deux frères ? Toujours est-il qu'elle ne le fut point de leur vivant. Le fut-elle entre leurs descendants ?

« David, Sédécias et Jésus étaient de la branche de Pharez et non pas de celle de Zara. Considérons à présent ce qui suit :

« 1e- Pour que la brèche soit réparée le SCEPTRE devra passer de la lignée de Pharez à celle de Zara.

« 2e- Un tel transfert n'eut jamais lieu avant le règne de Sédécias, qui appartenait à la lignée de Pharez.

« 3e- Il s'ensuit que le transfert a dû avoir lieu APRÈS la mort du roi Sédécias.

« 4e- Afin que la lignée de David (Pharez) restât à PERPÉTUITÉ sur le trône, il fallait que, par un RENVERSEMENT des rôles, un mariage eût lieu entre les HÉRITIERS de la lignée de Pharez et ceux de la lignée de Zara.

« D'après l'histoire, les descendants de Zara devinrent des nomades et se dirigèrent au nord-est, dans le territoire des Scythes, pour rejoindre les dix tribus.

« Mais tandis que la lignée PHAREZ-DAVID-SÉDÉCIAS (que la Bible appelle HAUTE et ÉLEVÉE) possédait encore le SCEPTRE, la lignée de Zara (appelée BASSE et ABAISSÉE) aspirait toujours aux honneurs de le posséder un jour (1).»

Or Pharez fut l'auteur de la branche royale de Juda et Zara des Rois Troyens, auteurs eux-mêmes des Sicambres, dont l'un des chefs, Marcomir IV, ancêtre direct et salique des trois branches des Rois de France, avait épousé Athildis qui descendait à la sixième génération d'Anna, cousine germaine de la Très Sainte Vierge et fille de Saint Joseph d'Armathie dont l'ancêtre commun était le Roi David, par Salomon et aussi par Nathan.

Le SCEPTRE passa donc saliquement de la branche de Pharez à celle de Zara et aussi la descendance de David assurée dans la branche de Zara par plusieurs mariages, notamment par Anna et Athildis, ci-dessus mentionnées et, antérieurement, par Tea-Tephi, la propre fille du dernier roi de Juda par les Rois d'Irlande et d'Ecosse, ancêtres de la plupart des Maisons Souveraines européennes, ainsi que nous allons le constater.

La double promesse de Dieu à Abraham

Rouvrons l'Ancien Testament :

« L'Eternel dit à Abram: "Va-t-en de ton pays, de ta patrie, et de la maison de ton père, dans le pays que Je te montrerai. Je ferai de toi UNE GRANDE NATION.. et toutes les familles de la terre seront bénies en toi".» (Genèse XII, versets 1 à 3)

Très justement, le même auteur américain, Herbert Armstrong, ajoute : « Remarquez donc la DOUBLE nature de cette promesse, l'une PHYSIQUE, et l'autre SPIRITUELLE :

« 1'- La promesse physique se rapporte à la RACE : les descendants d'Abraham doivent former une GRANDE NATION;

« 2'- La promesse spirituelle a trait à la GRÂCE "Toutes les familles de la terre seront BÉNIES en ta postérité".

Voilà donc la promesse de la GRÂCE, par le Christ une seule postérité, telle qu'elle est décrite dans Galates (111, 8, 16), Jésus de Nazareth était en effet l'un des descendants d'Abraham.»

Je vous cite la Lettre de Saint Paul aux Galates, à ce sujet

« Aussi lecriture, prévoyant que c'est par la foi que Dieu justifierait les nations, l'a annoncé d'avance à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi (III, 8). Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il ne dit

pas : Et à ses postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs ; mais il dit, comme parlant d'un seul : Et à ta Postérité, qui est le Christ.» (III, 16)

Reprenons le texte d'Herbert Armstrong (op. cit., page 4)

«La promesse de faire une GRANDE NATION des descendants d'Abraham - non pas de la "SEULE POSTÉRITÉ" (le Christ), mais de toutes les postérités physiques d'Abraham - se répète clairement dans le XVII^e chapitre de la Genèse :

"Lorsqu'Abram fut âgé de quatre vingt dix neuf ans, l'Eternel apparut à Abram et lui dit : Je suis le Dieu Tout-Puissant. Marche devant ma face et sois parfait. J'établirai mon alliance entre Moi et toi et Je te multiplierai à l'infini.. tu deviendras père d'une MULTITUDE DE NATIONS. On ne t'appellera plus Abram ; mais ton nom sera Abraham, car Je te rends père d'une multitude de Nations.

"Je ferai croître ta race à l'infini ; Je te rendrai chef de Nations et des Rois sortiront de toi.

"J'établirai mon alliance entre Moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations... " (Genèse XVII, 1 à 6)

Très justement, remarquons qu'il est bien parlé d'UNE MULTITUDE DE NATIONS. Or, non moins justement, on doit remarquer que les Juifs ne forment qu'UNE SEULE NATION.

Isaac reçut aussi les mêmes promesses de Dieu : « Pour accomplir le serment que j'ai fait à Abraham votre père, Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du Ciel.. et toutes les Nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de vous, parce que Abraham a obéi à Ma voix, qu'il a gardé Mes préceptes et Mes commandements.» (Genèse XXVI, versets 3 à 5)

Le sceptre et le droit d'aînesse dans la Bible

Etudions maintenant ce que signifie dans la Bible d'une part LE SCEPTRE et d'autre part LE DROIT D'AÎNESSE. Pour plus de précision, rappelons que Jacob fut appelé ISRAËL :

« Jacob appela ses enfants et leur dit : "Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps. Venez tous ensemble et écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre père : Juda, tes frères te loueront, ta main sera sur le cou de tes ennemis ; les enfants de ton père se prosterneront devant toi... Le sceptre ne sera point oté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu celui qui doit être envoyé; et c'est Lui qui sera l'attente des Nations. (le Christ) (2).

"... Joseph (c'est lui qui devint le premier ministre d'Egypte) croîtra et se multipliera de plus en plus ; mais ceux qui étaient armés de dards l'ont exaspéré, l'ont querellé et lui ont porté envie. Il a mis son arc et sa confiance dans le Très Fort, et les chaînes de ses mains et de ses bras ont été rompues par la main du Tout-Puissant de Jacob. De là est sorti le pasteur et le rocher d'Israël. Le Dieu de ton père sera ton protecteur, et le Tout-Puissant te comblera des bénédictions du haut du ciel... Les bénédictions que te donne ton père surpassent celles qu'il a reçues de ses pères ; et elles dureront jusqu'à ce que le désir des collines éternelles soit accompli. Que ces bénédictions sur la tête de Joseph, et sur le haut de la tête de celui qui est un nazaréen entre ses frères... Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël... ".» (Genèse XLIX, 1 à 28)

Mais il est écrit dans le Livre I au chapitre V des Paralipomènes, verset 2 :

« Or Juda était le plus vaillant de tous ses frères, et des princes sont sortis de sa race ; mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph.».

Or Joseph était le dernier des fils de Jacob-Israël. Il était né l'an du monde 2259, soit en 1741 avant Jésus-Christ. Dieu manifestait ainsi une fois de plus Sa volonté quant à Son choix éventuel concernant la désignation du Roi. Et dans la suite, Jacob-Israël allait à son tour, sous l'inspiration divine, confirmer le choix divin de celui qui jouirait du droit d'aînesse à l'encontre de celui qui était réellement l'aîné.

Le pharaon fit épouser à Joseph Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis, et de Zoleika, qui était fille du pharaon, dont il eut deux fils : Manassé et Ephraïm (3). Joseph, ayant appris que son père était malade, vint le voir. Jacob dit à Joseph :

« Le Dieu Tout-Puissant m'a apparu à Luza, qui est au pays de Chanaan, et, m'ayant béni, Il me dit : "Je ferai croître et multiplier votre race ; Je vous rendra! le chef d'une multitude de peuples... " »

Avant de mourir, Jacob-Israël bénit ses deux petits-fils et dit à Joseph :

« Que le Dieu en la présence de qui ont marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse... Que l'ange qui m'a délivré de tous maux, bénisse ces enfants ; quels portent mon nom et les noms de mes pères Abraham et Isaac, et quels se multiplient de plus en plus sur la terre... » Jacob les bénit et dit : « Israël sera béni en vous, et on dira que Dieu vous bénisse comme Ephraïm et Manassé ». Ainsi, il mit Ephraïm avant

Manassé. Et il précisa pourquoi il faisait passer le cadet avant l'ainé : « Je le sais, mon fils, je le sais ; lui aussi (Manassé) sera chef de peuples et sa race se multipliera ; mais son frère, qui est le plus jeune, sera plus grand que lui et sa postérité se multipliera dans les nations.» (Genèse XLVIII, versets 3 et 15 à 20) (4)

Le DROIT D'AÎNESSE est un droit qui appartient, sa vie durant, à tout aîné mâle concernant le DROIT À LA COURONNE, pour les Familles Souveraines, ou au titre pour les familles nobles, et qui s'applique plus spécialement à l'héritage matériel et politique, mais qui comprend également l'héritage spirituel attaché par tradition à l'héritage politique et matériel. Le SCEPTRE est l'insigne et "dans la Bible représente la promesse divine garantissant une succession ininterrompue de Rois, dont le personnage culminant, Notre Seigneur Jésus-Christ, viendra régner en tant que ROI DES ROIS. Le SCEPTRE contient donc la promesse du salut éternel PAR JÉSUS-CHRIST" ou ses représentants. Il relève donc du domaine de la GRÂCE. Mais cette promesse spirituelle s'applique à toutes les nations, à toute créature humaine qui peut être rachetée par le Christ. Le SCEPTRE est allé à Juda, alors que le DROIT d'AÎNESSE a été attribué à Joseph, donc à deux tribus différentes d'ISRAËL. C'est la raison pour laquelle Notre Seigneur a dit : "Le SALUT vient des Juifs" nous dit Saint Jean dans son Evangile (IV, verset 22), parce que le Christ est né de la race juive de Juda, simple petite partie d'Israël, mais l'Apôtre Saint Paul complète dans sa "Lettre aux Romains" : « ... L'Evangile... est une force de Dieu, pour le salut de tout croyant, premièrement du Juif, puis du Grec comme des autres nations. Je me dois aux Grecs et aux Barbares, aux savants et aux ignorants.»..... « Car la justice de Dieu y est révélée par la Foi ET pour la Foi, ainsi qu'il est écrit : Le Juste vivra par la foi. »

HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU DE L'ANCIEN TESTAMENT

Rappelons que Joseph fit venir son père et ses frères en Egypte avec tous les leurs. Le pharaon leur donna une contrée qu'ils peuplèrent si rapidement que cela excita la jalousie, la méfiance, enfin la persécution de ce peuple. Alors naquit Moïse qui, sur l'ordre de Dieu ramena le peuple d'Israël vers la Terre Promise ; c'est au cours de ce retour qu'eut lieu le passage de la Mer Rouge et la destruction de l'Armée Egyptienne, puis la manne lors de la traversée du désert et le passage au mont Sinaï où Moïse reçut le Décalogue. Ce dernier ayant alors senti sa fin prochaine, demanda à Dieu de nommer celui qui devait conduire le peuple d'Israël et Dieu désigna Josué, qui, dans la guerre contre les Amalécites, avait mis l'ennemi en déroute. Arrivé au bord du Jourdain, Dieu renouvela le miracle qui s'était produit lors du passage de la Mer Rouge et Josué se rendit maître de tout le Pays de Chanaan, c'est-à-dire de la Palestine. Le pays fut alors partagé entre les douze tribus d'Israël où elles furent gouvernées par les Juges jusqu'au jour où elles demandèrent un Roi. Mais leur premier Roi, Saül, ayant voulu s'octroyer les pouvoirs ecclésiastiques, a été rejeté dans sa descendance, car il devait ainsi servir d'exemple de ce qu'un Roi ne devait jamais faire (5). Alors le choix de Dieu se porta sur David qui reçut de l'Eternel le serment de pérennité pour sa race, serment que Dieu tint à toujours respecter, même quand la descendance de David fut infidèle.

Serment que Dieu renouvela à Salomon :

Alors que David voulait élever le Temple en l'honneur de Dieu, Dieu lui dit que ce ne serait pas lui mais son fils qui élèverait la maison du Seigneur et Salomon le reconnaît

(Paralipomènes, Livre 11, chap. VI, versets 10 et suite) :

« Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'Il avait dite. C'est moi qui ai succédé à David, mon père. Je suis assis sur le trône d'Israël comme le Seigneur l'avait dit et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

« Et il dit: "Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à Vous au ciel ni sur la terre ; vous qui conservez l'alliance et la miséricorde avec ceux de vos serviteurs qui marchent devant Vous de tout leur coeur... "

« Accomplissez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, en faveur de David mon père, votre serviteur tout ce que vous lui avez promis, en disant : Vous ne manquerez point d'héritiers, qui soient assis devant Moi sur le trône d'Israël ; pourvu toutefois que vos fils veillent sur leurs voies, et qu'ils marchent dans l'observance de ma loi, comme vous avez marché en ma présence... »

Et au chapitre VII, versets 1 à 20 :

« Salomon acheva donc la maison du Seigneur et le palais du roi ; et il réussit dans tout ce qu'il s'était proposé de faire tant dans la maison du Seigneur que dans son palais. Et le Seigneur lui apparut la nuit et lui dit : "J'ai exaucé votre prière et j'ai choisi pour Moi ce lieu comme maison de sacrifice ...

"Et vous-même, si vous marchez en ma présence, ainsi que David votre père y a marché, si vous agissez en tout selon ce que je vous ai prescrit, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances. Je conserverai le trône de votre règne, ainsi que Je l'ai promis à David votre père, en disant : Vous aurez toujours des successeurs de

vosre race, qui seront princes d'Israël.

"Mais si vous vous détournez de Moi, si vous abandonnez les lois et les ordonnances que Je vous ai proposées, si vous allez servir des dieux étrangers et que vous les adoriez ; Je vous arracherai de ma terre que Je vous ai donnée, et Je rejetterai loin de moi ce temple que J'ai consacré à mon nom, et Jen ferai une fable et un exemple à tous les peuples... " »

Châtiment de l'infidélité de Salomon

Salomon, ayant désobéi au Seigneur et ayant adoré Astharthée, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab et Moloch dieu des enfants d'Ammon, Dieu lui dit :

« Parce que vous avez agi ainsi et que vous n'avez pas gardé mon alliance, ni les commandements que Je vous avais faits, déchirerai et diviserai votre royaume et Je le donnerai à l'un vos serviteurs. Néanmoins Je ne le ferai pas pendant votre vie, à cause de David mon serviteur et de Jérusalem que j'ai choisie » (111 Rois XI, 1 1 à 13), et Il dit à Jéroboam, l'intendant de toutes les tribus de JOSEPH dont il descendait « Je vous donnerai dix tribus... et vous serez roi sur Israël (idem XI, versets 31 à 37).

C'est donc à ce moment qu'Israël s'est divisé en deux nations : les juifs sous le règne des descendants de Juda, conservant deux tribus, et les Israélites comprenant les dix autres tribus.

La première fois que la Bible emploie le terme de "Juif", ce fut lorsque le royaume de Juda fut en guerre avec le royaume d'Israël et il ne fut employé qu'avec le royaume de Juda.

L'infidélité du Royaume d'Israël entraîne la déportation des dix tribus

Mais Jéroboam, le roi d'Israël, qui était de la tribu d'Ephraïm, ayant invité ses peuples à adorer deux veaux d'or et profaner le sabbat, le châtiment devait s'ensuivre : « Le Seigneur conçut donc une grande indignation contre Israël et le rejeta de devant sa face, et il ne demeura plus que la tribu de Juda. Alors le Seigneur abandonna toute la race d'Israël » et ce fut la déportation à Babylone (Rois IV, chap.XVII, versets 18 à 20). Et la Bible au IVe Livre des Rois (chapitre XVII, au verset 6) ajoute - « La neuvième année d'Osée, le roi des Assyriens prit Samarie et trans , féra les Israélites au pays des Assyriens... et dans les villes des Mèdes.»

Les dix tribus d'Israël, déportées loin de leur pays, ne rentrèrent pas en Palestine mais perdirent leur identité nationale. L'historien juif précise -. "Les dix tribus d'Israël formant une immense multitude se trouvent jusqu'à ce jour au delà du fleuve de l'Euphrate" (Antiquités Judaïques, tome II, chapitre 5). Elles se dispersèrent dans le monde parmi les gentils, plus particulièrement vers l'Occident.

Parmi les populations israéliennes transplantées par l'écroulement de l'empire Assyrien, vers 609 avant Jésus-Christ, et elles s'installèrent le long de la Mer Caspienne et de la Mer Noire. Lors de cet écroulement, les autres tribus restées jusqu'alors sous le joug furent rejetées plus à l'ouest, vers l'Europe Occidentale et devinrent nomades. Didier Apartian écrit : « Alors que les Assyriens nommaient "Bitkhumery" le gros des tribus israélites, les Grecs les connaissaient sous le nom de "Cymry" ou "Kimmeroi", d'où proviennent les termes "Cimbres" et "Cimmériens". Les Cimbres et les Cimmériens venaient de la Mer Morte.» On les trouve ensuite au nord du Pont Euxin. Aux environs du septième siècle, ils furent chassés par des tribus venant du nord de l'Asie et qui s'appelaient les "Scythes", ce qui explique qu'on les ait confondus avec ces derniers, cependant certains historiens appellent ceux que les Scythes envahirent les "Sacae" (6), qui en réalité n'étaient que les Cimmériens d'origine israélite parmi eux.

Or, "l'Apocalypse" de Saint Jean (chapitre 111, verset 9) précise :

« Voici, Je te donnerai de ceux qui sont de la synagogue de Satan, qui se disent Juifs et ne le sont point, mais qui mentent ; voici, Je ferai qu'ils viennent et qu'ils se prosternent à tes pieds, et ils sauront que Je t'aime. » "Ecce dabo de synagoga Satanae, qui dicunt se Judae esse, et non sunt ; sed mentiuntur... " ("La Sainte Bible commentée d'après la Vulgate" par l'Abbé Fillion, tome VIII, page 809).

Ces tribus étaient les Khazars, d'origine mongole (7), qui vers le V^e siècle envahirent les deux rives de la Volga jusqu'au Don, l'ouest de la Mer Caspienne appelée à un moment "Mer des Khazars" et le nord est du Pont Euxin ou Mer Noire, autour du Palus Moeotis, qui n'est autre que l'actuelle Mer d'Azov. Leurs Chefs au VIII^e siècle se convertirent au Judaïsme et les firent circoncire.

Ceux qui envahirent la Germanie, la Scandinavie et les Iles Britanniques s'appelèrent alors du nom général de Saxons, ou Isaac-sons, les fils d'Isaac. Augustin Thierry donne une indication intéressante : « Deux témoignages historiques qui remontent au temps d'Alexandre le Grand attestent l'existence d'un peuple appelé Kimmeri ou KIMRI sur les bords de l'Océan Septentrional dans la presqu'île qui porta plus tard la dénomination de JUTLAND » et la plupart des historiens sérieux affirment que les Cimbres avaient habité antérieurement la vallée du Danube.

Or l'histoire montre qu'une fille de Priain, Roi de Troyes, épousa Memnon d'où à la 22^e génération Odin qui épousa Frea, petite fille de Lucius frère d'Athildis, l'épouse de Marcomir IV. Odin qui est à l'origine des différentes maisons saxonnnes (voir Koch. tome 11, table 2 - Il arrivait de Scythie, environ 120 ans avant Jésus-Christ). Odin dont la mythologie scandinave a fait un dieu.

Régine Pernoud, dans son Histoire des Gaulois, écrit A l'époque de la Thène (vers l'an 500 avant Jésus-Christ) les Celtes n'ont pas encore d'histoire proprement dite" ils ne forment pas un empire, mais une sorte d'agrégat de peuples qui semblent avoir été assez mouvants » (Les Gaulois, pages 3132) ; et Thierry les assimile aux Cimbres : « C'est le dernier de ces jalons qui rattache les Kimmeroi du Pont-Euxin aux Cimbres du Jutland, aux Belges de la Gaule, aux Bretons d'Albion, et nous amène à reconnaître que dans ce grand peuple résidait le noyau de la seconde des races gauloises, et que son nom si ancien, si renommé, si étendu, n'était que le nom même de cette race. » ("Histoire des Gaulois introduction, page 70)

Plusieurs tribus d'Israël étaient établies dans le pays de GALAAD et, au temps du Christ cette région s'appelait aussi GAULONITIS. Il convient de rapprocher ce nom de région de Galates et Galli ou Gaulois qui finit par être donné aux habitants de la Gaule une fois que ses habitants s'y furent installés. D'autre part, Funck Brentano écrit : « Ce nom CELTE, ils (les Celtes) SE L'ÉTAIENT DONNÉ A EUXMÊMES. On les nommait aussi Galates. Les Romains les appellent Galli » ("Les Origines"). Ainsi les appellations Celtes, Galates, Galli et Gaulois s'appliquent au même peuple dont l'origine était Israël. Et il y a lieu de remarquer que ces appellations sont à l'origine étymologiquement de Valaques, Walah, Wales, Welsch, Galles et aussi Gael. Or le mot hébreu GOLAH, qui se prononçait "GAULAU" signifiait EXIL et il n'apparut dans la Bible au deuxième livre des Rois, chapitre XV, verset 19, qu'au moment où les habitants de Galaad et de la Galilée furent emmenés captifs en Assyrie.

Très justement, le Comte de Place, dans ses "Problèmes Héraldiques" (page 11), écrit : « Les tribus se sont succédées, poussées les unes les autres jusqu'au moment où La Providence a voulu que les tribus d'Israël se répandissent avec leurs chefs à travers l'Europe et que les descendants de la Maison de Juda vinsent en Gaule qui, dans les décrets éternels devait être le nouveau peuple choisi, Israël ayant rejeté l'Arche d'Alliance.»

Ajoutons que l'Abbé Boudet, Curé de Rennes-les-Bains, dans l'Aude, a publié en 1886 une étude : "La vraie langue celtique et le Cromleck de Rennes-les-Bains" dans laquelle il écrit : « La Gaule a été le point central de l'établissement définitif de la famille celtique dans les contrées occidentales de l'Europe » (page 1), et il ajoute : « Les Gals, descendants de Gomer, fils de Japhet, partirent de l'Asie Mineure à une époque que l'on ne peut préciser, se répandirent dans la Gaule, en refoulant les Ibères vers le sud, les Ligures vers l'est...

« Les Kimris formaient la seconde branche de la famille gauloise. Les Grecs les nommaient Kimmerioi et les Romains les appelaient Cimbri. En l'an 631 avant Jésus-Christ, les peuples scythiques, au rapport d'Hérodote, fondirent sur les bords du Palus Méotide et poussèrent devant eux les Kimris qui se dirigèrent vers le soleil couchant sous la conduite de Hu-arBras, remontèrent le cours du Danube et envahirent la Gaule par le Rhin.

Suivant les traditions kimriques, Hu-ar-Bras ne s'établit point dans la Gaule, mais il traversa l'Océan brumeux et conquit sur les Gals l'île d'Albion » (Pages 2 et 3). Et il fait une étude remarquable sur les rapports existant entre la langue hébraïque et la langue celtique. D'autre part, Sir William Jones, fondateur de la Société Asiatique de Calcutta, avait constaté les rapprochements qui s'imposaient entre le sanscrit, le grec et le latin et il pensait que le celtique et le gothique avaient la même origine que le sanscrit et dans son ouvrage "Eastern Origin of Celtic Nations", le philologue Prichard prouve irréfutablement que la langue celtique est la "LIAISON

INTERMÉDIAIRE" entre l'hébreu et les langues INDO-EUROPÉENNES. Un autre auteur, Didier Apartian dans "Les Pays de langue française selon la prophétie" compare bien des mots de ces différentes langues et montre leur étymologie commune. Enfin le Père Hilaire de Barenton, un savant capucin qui fut en même temps un saint religieux, a publié toute une série d'ouvrages tous plus remarquables les uns que les autres et qui sont indispensables : "La Bible et les origines de l'Humanité", "L'Origine des langues, des religions et des peuples" (1932). "L'Origine des grammaires", "Le Mystère des Pyramides et la chronologie égyptienne", sans oublier "Abraham en Egypte et Chanaan" et "Joseph en Egypte et la dynastie des Hyksos".

En effet, tout à fait à l'origine les anciens habitants de notre Pays étaient les Ibères qui descendaient de Japhet mais ne laissèrent que peu de traces et franchirent les Pyrénées. Javan, fils de Japhet, eut plusieurs fils : Rodanim, ancêtre des habitants de Rhodes et des populations qui s'installèrent à l'embouchure du Rhône ; Elie, ancêtre des Grecs et des et des Latins ; enfin Tarsisa s'installa tout d'abord en Asie Mineure où il aurait fondé le port de Tarsis avant que ses descendants se soient installés dans la Ligurie, en Italie. Les Gaulois, par contre, constituaient le fond de la population avant les Francs et étaient de race celtique. Je vous renvoie pour ces questions aux ouvrages

de Jubainville "Les Premiers habitants de l'Europe", de Dottin "Les Anciens peuples de l'Europe", de Brentano "Les Origines", et pour les Gaulois d'Augustin

Thierry "L'Histoire des Gaulois", sans omettre les auteurs anciens : Diodore de Sicile et Strabon.

Le châtement de l'infidélité du Royaume de Juda entraîne son exil pendant soixante dix ans

La Tribu de Juda, elle, ne subit la déportation que cent trente ans après Israël et rentra ensuite en Palestine, soixante dix ans plus tard. Mais les derniers rois de Juda rompirent les liens de vassalité que les rois de Babylone leur avaient imposés. Les conséquences furent tragiques puisqu'elles aboutirent à la destruction du Royaume de Juda, permis par Dieu en punition de l'impiété des derniers rois Joakim et Sedecias.

L'infidélité personnelle des derniers rois de Juda est châtiée par la destruction du Royaume de Juda

Alors le prophète Ezechiel annonce l'épée du châtement de Dieu qui va frapper :

« Que l'épée soit doublée, et que l'épée meurtrière soit triplée. C'est là l'épée du grand carnage, qui les fait s'épouvanter, qui fait sécher les coeurs et qui multiplie les ruines. A toutes leurs portes Je placerai la terreur de cette épée perçante, polie pour étinceler et effilée pour tuer.

« Car le Roi de Babylone... a interrogé les idoles, il a consulté les entrailles. A sa droite, le sort est tombé sur Jérusalem, où il dressera des béliers, commandera le carnage. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : "Parce que vous avez rappelé le souvenir de votre iniquité et révélé vos prévarications, et que les péchés ont paru dans toutes vos pensées,... " vous serez pris par sa main.

« Mais toi, profanateur, chef impie d'Israël, toi dont vient le jour marqué pour la punition de ton iniquité, - ainsi parle le Seigneur Dieu : "Otez la tiare, enlevez la couronne... " Ainsi parle le Seigneur Dieu aux fils d'Amnon, touchant leur opprobre tu leur diras : "Epée, épée sors du fourreau pour tuer, sois polie pour massacrer et pour briller" (Ezéchiél chap.XXI, versets 9 à 28).

« C'est pourquoi, ainsi parle le Seigneur : "Par ma vie, je ferai retomber sur sa tête le serment qu'il a méprisé et l'alliance qu'il a rompue ;... Je l'emmènerai à Babylone, et là Je le jugerai, à cause de la perfidie avec laquelle il M'a méprisé. Et tous ses fuyards, avec toutes ses troupes tomberont par l'épée ; ceux qui échapperont seront dispersés à tous les vents, et vous saurez que c'est Moi, le Seigneur, qui ai parlé ". »

Dieu respecte son serment à David

Passons à Jérémie dont la mission a une importance beaucoup plus grande qu'on le pense. Dieu la lui confia sous les règnes des derniers Rois de Juda, Joakim et Sedecias. Que dit-il à ce sujet :

« La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes "A vant' que Je t'eusse formé dans les entrailles de ta mère, je t'ai connu; avant que tu fusses sorti de son sein, Je t'ai sanctifié, et Je t'ai établi prophète parmi les nations ". »

Du fait de cette bénédiction antérieure à sa naissance, si nous en croyons la "communis doctorum sententia", certains disent que Jérémie aurait été purifié de la tache originelle dès le sein de sa mère, comme le Précurseur, écrit l'Abbé Fillion, professeur d'Ecriture Sainte à l'Institut Catholique de Paris, dans son ouvrage "La Sainte Bible commentée d'après la Vulgate" (tome V, page 552, IO' édition, 1930),

Reprenons le récit de Jérémie :

« Alors le Seigneur étendit sa main et toucha ma bouche, et le Seigneur me dit : "Voici que Je t'établis aujourd'hui sur les nations et sur les royaumes, pour que tu arraches et que tu détruises, et pour que tu perdes, et pour que tu dissipes, et pour que tu bâtisses et que tu plantes".» (1, versets 9 et 10). Et Dieu lui ordonne d'annoncer :

« C'est de l'aquilon que le malheur fondra sur tous les habitants du pays; car voici que Je vais appeler tous les peuples des royaumes de l'aquilon, dit le Seigneur; et ils viendront à cause de toute la malice de ceux qui M'ont abandonné, qui ont offert des libations aux dieux étrangers, et qui ont adoré l'oeuvre de leurs mains.» (v. 14 à 16)

Parlant des crimes des derniers rois de Juda, le Seigneur annonce leur châtement : « L'épée est aiguisée, elle est polie... Crie et pousse des hurlements, fils de l'homme, car elle est tirée contre mon peuple, contre tous les Princes d'Israël qui fuient car Je l'ai approuvée, lors même que queue brisera le sceptre et que celui-ci ne subsistera plus.» (Ezéchiél, XXI, versets 9 à 13)

Et de fait, pendant la onzième année du règne du dernier roi de Juda, Sédécias, en 585 avant Jésus-Christ, les Chaldéens, sous le règne de Nabuchodonosor, après deux ans de siège, détruisirent la ville de Jérusalem et le Roi de Babylone prononça son arrêt : Il tua les fils de Sédécias devant lui et lui creva les yeux, le chargea de chaînes et l'emmena à Babylone. (IV Rois, chap.XXV, versets 7 et suivants)

Jérémie relate la même chose et ajoute : « Il fit égorger tous les princes de Juda.» (LII, versets 10 et 11)

Mais il précise que les filles du Roi furent sauvées en même temps que lui. (XLI, verset 10 et XLIII, verset 6).

L'une des filles de ce roi Sédécias, Tea-Tephi, sera en effet l'ancêtre de la plupart des Maisons souveraines de

l'Europe. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Isaïe avait annoncé le salut de la race de David : « Et ce qui aura été sauvé de la maison de Juda et de ce qui sera resté poussera des racines en bas, et produira des fruits en haut ; car de Jérusalem il sortira un reste, et des sauvés du mont Sion ; le zèle du Seigneur des armées fera cela... Je protégerai cette ville pour la sauver, à cause de moi, et à cause de David mon serviteur. » Et, de fait : « L'ange du Seigneur sortit et frappa cent quatre vingt cinq mille hommes dans le camp des Assyriens. Et quand on se leva le matin, c'étaient tous des cadavres sans vie. » (Chapitre XXXVII, versets 31, 32, 35 et 36)

Et Jérémie cite les protections que Dieu lui avait promises :

« Le Seigneur dit "Je te jure que ta fin sera bonne, et que Je t'assisterai au temps de l'affliction, et au temps de la tribulation, contre l'ennemi.

« "Et je te rendrai pour ce peuple comme un mur d'airain, inébranlable ; ils te feront la guerre, et ils ne te vaincront pas, car Je suis avec toi pour te sauver et pour te délivrer", dit le Seigneur. "Et Je te délivrerai de la main des méchants, et Je te préserverai de la main des forts ". » (Chapitre XV, versets 1, 20 et 21)

Jérémie est considéré en Irlande comme le grand législateur sous le nom d'Ollam Fodhla. Il aurait emmené Tea-Tephi, fille du dernier Roi de Juda, dans ce pays où elle aurait épousé un prince irlandais, Heremon. Ils seraient les auteurs des Maisons Royales d'Irlande et d'Ecosse. Il n'est pas sans intérêt de constater que le blason de l'Irlande représente la harpe de David et de sa Maison et que celui de l'Ecosse est un lion qui rappelle la Tribu de Juda (The National Message, page 37).

Faut-il ajouter que cinq siècles et demi plus tard, Saint Joseph d'Armathie - oncle de la Très Sainte Vierge - serait venu en Irlande et serait mort à Glastonberry le 27 juillet 82 et que sa petite fille, Bennardim, fille d'Anna, aurait épousé le Roi Lear... (The National Message, page 49).

D'autres prophètes confirment :

Osée : « Pendant des jours nombreux les enfants d'Israël demeureront sans roi, sans prince, sans sacrifice et sans autel, sans Ephod et sans Theraphim. Et après cela les enfants d'Israël reviendront et ils chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur Roi; et ils s'approcheront avec crainte du Seigneur et de ses biens aux derniers jours. » (III, v. 4 et 5)

Isaïe, parlant des mêmes événements : « Ceux-là viennent de loin, et ceux-ci du septentrion et du couchant. » (chap. XLIX, verset 12)

Et Jérémie précise au chapitre XXXI, versets 6 à 14

« Car il viendra un jour où les gardes crieront sur la montagne d'Ephraïm : "Levez-vous et montons à Sion vers le Seigneur notre Dieu ". Car ainsi parle le Seigneur : Tressaillez de joie, Jacob, et poussez des cris d'allégresse à la tête des nations ; faites du bruit, chantez et dites : Sauvez, Seigneur, votre peuple, les restes d'Israël. Voici, Je les amènerai de la terre d'aquilon, et Je les rassemblerai des extrémités du monde... car Je suis devenu le Père d'Israël, et Ephraïm mon premier né. - Nations, écoutez la parole du Seigneur... Celui qui a dispersé Israël le rassemblera, et il le garde comme un pasteur garde son troupeau.- Car le Seigneur racheté Jacob...- et ils accourront vers les biens du Seigneur vers le blé, le vin, l'huile et le fruit des brebis et des boeufs leur âme sera comme un jardin...- j'enivrerai et engraisse Seigneur. »

Ainsi, à la fin des temps, Israël reviendra à Dieu et au Roi et reconnaitra donc le Dieu des Chrétiens et le Roi descendant de David. Le devoir est donc de prier ardemment pour qu s'accomplisse TOUTE la volonté de Dieu et ce avec toute la charité chrétienne toujours obligatoire.

Ainsi finit donc politiquement le Royaume de Juda l'an du monde 3416, soit 585 ans avant Jésus-Christ et les droits du SCEPTRE et aussi le DROIT D'AINESSE passèrent à un autre branche qui devint la branche aînée, celle des Roi Troyens, ancêtres directs et saliques par les Sicambres des Roi de France et qui, par Tea-Tephi, descendaient également de David, ainsi que nous allons le montrer.

Dieu va sauver l'avenir qui assurera le respect de Son serment irrévocable .

« Ainsi parle le Seigneur Dieu : "Alors Je prendrai de moelle du grand cèdre et Je la placerai; du sommet de branches J'arracherai un tendre rameau, et Je le planterai sur une montagne haute et élevée. - Je le planterai sur la haute montagne d'Israël ; il poussera des rejetons, il portera des fruits et deviendra un grand cèdre, et tous les oiseaux habiteront sous lui, et tout ce qui vole fera son nid sous l'ombre de ses branches. - Et tout les arbres du pays sauront que c'est Moi le Seigneur, qui ai humilié le grand arbre et élevé l'arbre faible qui a desséché l'arbre vert et fait reverdir l'arbre sec, Moi. J'ai parlé et agi .» (Ezéchiel XVII v 18 à 24)

LES SERMENTS RENOUVELÉS DE DIEU À LA RACE DE JACOB-ISRAËL, DE JUDA ET DE DAVID

Tout au long de l'Ancien Testament, avec les chefs de son peuple privilégié, Dieu veut s'engager, et toujours par serment, et souvent dans les mêmes termes. Ce fait est CAPITAL et doit être très spécialement souligné.

Avec Noé: "J'établirai mon alliance avec vous et avec votre postérité." (Genèse. Livre IX, versets 8 et 9).

Avec Abraham : « J'établirai mon alliance avec vous et Je multiplierai votre race à l'infini.. vous serez père d'une multitude de nations... Je vous rendrai fécond à l'infini. Je ferai sortir de vous des nations et des Rois. J'établirai mon alliance entre Moi et vous et vos descendants après vous dans la suite de leurs générations par un PACTE ÉTERNEL en vertu duquel Je serai votre Dieu et celui de votre postérité après vous.» (Genèse XVII, versets 1 à 7 et 15 à 19 et XVIII, versets 18 et 19)

Avec Jacob : « Ecoutez, Jacob, mon serviteur, et vous ISRAEL QUE JAI CHOISI POUR ÊTRE MON PEUPLE BIEN-AIMÉ.. Ne craignez point, ô Jacob, mon serviteur, vous qui marchez dans la droiture du coeur, et que J'ai choisi pour mon héritage particulier, car Je répandrai mon esprit sur votre postérité et mes bénédictions sur votre race.» (Isaïe XLIV, versets 1 à 3 et aussi : Exode VI, versets 2 à 8)

Et encore : « Juda est un jeune lion. Le sceptre ne sera pas oté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu Celui qui doit être envoyé; et c'est Lui qui sera l'attente des nations.» (Genèse XLIX, versets 9 et 10)

Avec David : « Car ainsi parle le Seigneur : "David ne manquera jamais d'un successeur assis sur le trône de la Maison d'Israël.. De même qu'on ne peut compter les étoiles, ni mesurer le sable de la mer, de même Je multiplierai la race de David mon serviteur.» (Jérémie XXXIII, versets 14 à 17 et 22)

Dieu ordonne au prophète Nathan :

« Vous direz donc ceci à mon serviteur David : "Voici ce que dit le Seigneur des Armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître les troupeaux, afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël. Partout où vous avez été, j'ai exterminé vos ennemis devant vous... de plus le Seigneur vous promet qu'il fera votre maison puissante... Je mettrai sur votre trône, après vous, votre fils et Je rendrai le trône de son royaume INÉBRANLABLE À JAMAIS. S'IL COMMET QUELQUES FAUTES, JE LE PUNIRAI, MAIS JE NE RETIRERAI POINT MA MISÉRICORDE, comme je l'ai retirée à Saül que j'ai écarté de devant ma face. Votre maison sera stable; VOUS VERREZ VOTRE ROYAUME SUBSISTER ÉTERNELLEMENT ET VOTRE TRÔNE SAFFERMIRA POUR JAMAIS.» (II Rois Ch. VII, versets 8 à 29)

Remarquez-le bien, c'est par avance la proclamation de la LOI SALIQUE, cette Loi qui permettra la réalisation des promesses de Dieu concernant la pérennité de la Race de David jusqu'à la consommation des siècles. Et le verset 19 confirme et renforce encore ce serment divin, car il précise : « C'est la loi des enfants d'Adam.»

Et pour bien marquer son INÉBRANLABLE VOLONTÉ, Dieu tint à confirmer Son serment à plusieurs reprises : « Le Seigneur a fait à David un serment véritable et il ne le trompera point. J'établirai sur votre trône le fruit de votre ventre.»

Le psaume LXXXVIII est lumineux

« ... J'ai trouvé David, mon serviteur; Je l'ai oint de mon huile Sainte. Car Ma main l'assistera, et mon bras le fortifiera. L'ennemi n'aura jamais l'avantage sur lui, et le fils d'iniquité ne pourra lui nuire. Et Je taillerai ses ennemis en pièces devant lui, et Je mettrai en fuite ceux qui le haïssent. Ma vérité et ma miséricorde seront avec lui, et par mon nom s'élèvera sa puissance... Il m'invoquera : "Vous êtes mon Père, mon Dieu, et l'auteur de mon salut ". Et moi, Je ferai de lui le premier-né, le plus élevé des Rois de la terre. (Versets 21 à 28).

« JE CONSERVERAI À DAVID ÉTERNELLEMENT MA MISÉRICORDE ET JE FERAI SUBSISTER SA RACE DANS TOUS LES SIÈCLES ET SON TRÔNE AUTANT QUE LES CIEUX. Si ses enfants abandonnent Ma loi et s'ils ne marchent pas dans mes préceptes, s'ils violent la justice de mes ordonnances et s'ils ne gardent pas mes commandements, JE VISITERAI AVEC LA VERGE LEURS INIQUITÉS ET JE PUNIRAI LEURS PÉCHÉS, MAIS JE NE RETIRERAI POINT DE DESSUS LUI MA MISÉRICORDE ET JE NE MANQUERAI POINT À LA VÉRITÉ DES PROMESSES QUE JE LUI AI FAITES. JE NE VIOLERAI POINT MON ALLIANCE, et Je ne rendrai point inutiles les paroles qui sont sorties de mes lèvres. JAI FAIT À DAVID UN SERMENT IRRÉVOCABLE PAR MON SAINT NOM ET JE NE LUI MENTIRAI POINT: JE LUI AI PROMIS QUE SA RACE DEMEURERA ÉTERNELLEMENT ET QUE SON TRÔNE SERA ÉTERNEL EN MA PRÉSENCE COMME LE SOLEIL ... » (Versets 29 à 38)

Ainsi, Dieu a fait à David le serment IRRÉVOCABLE que ses descendants régneraient jusqu'à la fin des temps

(8), et les termes de ce sement **RENOUVELÉ** sont tels qu'ils ne s'appliquent pas seulement au double sens mystique et réel en la Personne du Christ, Fils de Dieu, Dieu Lui-même, qui règnera en effet éternellement, mais **À LA RACE ELLE-MÊME**. Que sont-ils devenus ? Quel trône occupent-ils donc les descendants de David et de ces Rois qui régnaient sur le peuple Elu de l'Ancien Testament ?

LES PROMESSES DE SAINT REMI AUX ROIS DE FRANCE

Saint Rémi, le grand thaumaturge et l'Apôtre des Francs, le Légat du Successeur de Pierre, va éclaircir le mystère. Je vous rappelle que le pape Saint Hormisdas, en instituant Saint Rémi son Légat pour tout le royaume de France, lui avait écrit :

« Nous vous donnons tous nos pouvoirs pour tout le royaume de notre cher fils spirituel, Clovis, que par la grâce de Dieu, vous avez converti avec toute sa nation par un apostolat et des miracles dignes du temps des Apôtres. »

Lors du Baptême et du sacre de Clovis, Saint Rémi, inspiré, adressa au roi l'allocution prophétique suivante :

« Apprenez que le royaume de France est prédestiné par Dieu à la défense de l'Eglise romaine qui est la seule véritable Eglise du Christ ...

« Ce royaume sera un jour grand entre tous les royaumes, il embrassera les limites de l'empire romain et il soumettra tous les peuples à son sceptre... Il durera jusqu'à la fin des temps !

« Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la Foi Romaine, mais il sera rudement châtié toutes les fois où il sera infidèle à sa vocation. »

Remarquez encore que, tout comme Dieu le Père se fit entendre lors du Baptême du Christ, Notre-Seigneur, au jour même anniversaire de son Baptême, tint à faire entendre sa voix : "N'ayez point peur, c'est Moi, persévérez dans ma dilection". Et le Saint Esprit voulut apparaître sous la forme de la Colombe en apportant à Saint Rémi le Baume de la Sainte Ampoule, afin que les Rois de France soient sacrés avec une huile céleste pour les marquer très spécialement de ses sept dons et leur accorder la guérison miraculeuse des écrouelles à partir de leur sacre, mais seulement après avoir reçu la Sainte Communion...

Et Saint Rémi, inspiré une fois de plus, tint à confirmer dans son testament les promesses, qu'au nom de Dieu, il avait faites à Clovis et à ses successeurs, les Rois de France, jusqu'à la fin des temps.

Je vous rappelle que Saint Pie X - lui aussi inspiré - avait déclaré, lors de la lecture du décret de Béatification de Jeanne d'Arc :

« Vous direz aux Français qu'ils fassent leur trésor des testaments de Saint Rémi, de Charlemagne et de Saint Louis, qui se résument dans ces mots si souvent répétés par l'hérédine d'Orléans : "Vive le Christ qui est Roi de France !" »

Voici les parties essentielles du testament de Saint Rémi :

"...Par égard seulement pour cette race royale qu'avec tous mes frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, J'ai choisi délibérément pour régner jusqu'à la fin des temps au sommet de la majesté royale pour l'honneur de la Sainte Église et la défense des humbles... J'ai arrêté ce qui suit.

1- Malédiction :

« Si un jour **CETTE RACE ROYALE QUE J'AI TANT DE FOIS CONSACRÉE AU SEIGNEUR** rendait le mal pour le bien, Lui devenait hostile Que le coupable soit averti Etc Si à la septième monition, il persiste dans son crime, trêve à J'i-u-dujgncce ! Place à la menace!

2- Bénédiction

« Si Notre Seigneur Jésus-Christ daigne écouter les prières que je répands tous les jours en sa présence spécialement pour la persévérance de cette race royale, suivant mes recommandations, dans le gouvernement de son royaume et le respect de la hiérarchie de la Sainte Eglise de Dieu, qu'aux bénédiction de l'Esprit Saint déjà répandues sur la tête royale.

« Que de cette race sortent des rois et des empereurs qui, confirmés dans la vérité et la justice pour le présent et l'avenir suivant la volonté du Seigneur pour l'extension de la Sainte Eglise, puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et méritent ainsi de s'asseoir sur le trône de David dans la céleste Jérusalem où ils règneront éternellement avec le Seigneur. Ainsi soit-il. »

Saint Rémi vous le remarquerez, tient à citer le trône de David, et ce n'est certainement pas sans raison.

C'est la répétition du serment fait par Dieu à David comme aussi celle des malédictions et des bénédiction.

Certains qui se disent historiens - ils en est même "à droite" - qui refusent de reconnaître le surnaturel dans l'histoire, ou d'autres dans leur haine satanique de ce même surnaturel, prétendent nier l'authenticité du Testament

de Saint Rémi, et ce malgré la recommandation de Saint Pie X. Précisons donc que l'abbé Desailly, membre de l'académie de Reims, a prouvé, au siècle dernier, l'indiscutable authenticité de ce document fondamental pour l'Histoire et la mission providentielle de la France. Il prouve, notamment, que pour défendre les droits de leur Eglise de Reims, les archevêques, au cours des siècles, se sont toujours appuyés sur le testament de Saint Rémi et, d'autre part, que les rois de France - alors même ue cela allait à l'encontre de leurs intérêts - se sont toujours inclinés (9).

Comme les rois de France ont été fidèles ! Le nombre de couronnes que leur race a portées le prouve ! Et Baronius, le savant Cardinal historien de l'Eglise, après onze siècles d'expérience, constate:

«Le royaume de France n'a jamais passé sous une domination étrangère et le peuple français n'a jamais été réduit à servir d'autres peuples.»

Et l'éminent Cardinal rapproche l'histoire de France de celle du peuple élu de l'Ancien Testament :

« C'est cela qui a été accordé par une permission divine au prières de Saint Rémi suivant la parole de David (Psaume 88 "Si mes fils abandonnent ma loi, s'ils ne marchent point les voies de mes jugements ; s'ils profanent mes justices et gardent point mes commandements, je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet, MAIS N'ÉLOIGNERAI JAMAIS DE CE PEUPLE MA MISÉRICORDE (10) ".

C'est avec raison que Monsieur le Comte de Chambord rappelait, le 2 Décembre 1858 :

"Je ne suis pas un prétendant, mais un principe."

LES DOCUMENTS QUI PROUVENT CETTE ASCENDANCE

Ceci dit, parlons maintenant des documents qui établissent les faits historiques. Pour étudier ce sujet qui fait l'objet cette conférence, il convient de se reporter, selon les époques que l'on étudie, aux ouvrages suivants :

EN FRANCE : La tradition générale de l'Ancien Régime était que les Rois de France descendaient d'un fils de Priam dont la postérité, après la destruction de Troye, s'était réfugiée d'abord en Pannonie, puis en Flandre, du côté de Tournay. Nombreux sont les Historiens anciens qui parlent de cette origine. Rappelons que d'après Scipion Duplex l'historiographe de France, Pépin le Bref assurait descendre d'Hector, dit Degembard, qui était issu des anciens rois Troyens.

La préface du "Recueil des Historiens des Gaules et de France" par Dom Bouquet (édition de Léopold Delisle, 18 précise page XXI :

« L'Historien Joseph dit que les Gaulois viennent Gomar, fils aîné de Japhet. Gomar, dit-il, a été le père fondateur des Gomarites, que les Grecs appellent Galates Gaulois. Eustache d'Antioche, saint Jérôme, Isidore, Chronique Pascale, Joseph, fils de Gorion, donnent la même origine aux Gaulois. Joseph n'a point forgé cette opinion son chef ; il est plus vraisemblable qu'il l'a puisée dans quelques anciens monuments. Il ne faut donc pas la rejeter légèrement ... » (1, page 22)

Grégoire de Tours écrit : « Quelques-uns racontent que Francs sont venus de la Pannonie, et que d'abord ils ont habité les rives du Rhin.»

La préface du tome II du Recueil des Historiens des Gaules et de la France, page XXIV écrit à ce sujet:

" L'auteur des Gestes du Roi de France, Paul Diacre dans son livre d Evêques de Metz, le Moine Roricon, Aimoin Moine de Fleury, Siegbert de Gemblours et tous ceux qui les ont suivis, ont regardé cette origine comme véritable."

Frédégaire, qui vivait sous Dagobert I er, leur donne comme origine la ville de Troye, puis la Pannonie et les bords du Danube.

Le Recueil des Historiens des Gaules et de la France cite les "Gesta Regum Francorum" (II, pages 542 à 544), "Ex veteri Chronico Moissiacensis seu Musciacensis Coenobii" (II, Page 648), la "Chronica Regum Francorum breviter digesta" par un auteur inconnu (II, page 663), qui font remonter les Rois de France aux rois Troyens. Et aussi les documents suivants qui, sans parler de l'origine troyenne les font remonter à des chefs francs mentionnés dans les documents qui parlent de leur ascendance troyenne : "Historica quaedam exerpta ex veteri stemmate genealogico Regum Francioe" (II, page 665), la Chronique d'Adon, Archevêque de Vienne (II, page 666), les "Annales Francorum Fuldenses" (II, page 673), ainsi que toute une série de généalogies des Rois de France qui se rattachent à la même origine (II, page 695 et suivantes).

La "Chronique de Tongres" donne la liste des princes des Francs en Pannonie pendant les 528 ans où ils y demeurèrent. Barthélemy de Mesme, dans sa chronique écrite au XIV e siècle et qui se trouve à la Bibliothèque de Berne, en Suisse.

César Nostradamus, le fils de Michel, dans ses "Chroniques de Provence" fait remonter l'origine des Rois de France à la plus haute antiquité. Jacques de Charron, en 1630, a publié une "Histoire généalogique des Rois de France depuis Adam jusqu'à Louis XIII".

François-Eudes de Mezeray, le frère de saint Jean-Eudes, sans affirmer cette origine, écrit cependant dans son "Histoire de France" : « Il y en a aussi qui, remontant jusqu'à la guerre de Troie, les font descendre d'une colonie de Troyens, conduits après la destruction de cette ville par Scamandre, dit FRANCUS, fils d'Hector, sur les bords de ces mêmes Palus (Méotides), opinion qui n'est pas tout à fait sans défense ... »

L'Abbé Honoré Bouche, docteur en théologie, dans sa "Chronique de Provence" publiée en 1664 indique l'ascendance troyenne.

Mentionnons également à consulter à propos de la Guerre de Troie, l'ouvrage du Baron de Behr : "Recherches sur l'Histoire des Temps héroïques de la Grèce", publiée en 1856 à Paris.

Simon Pelloutier, en 1741 a publié à Paris : "Histoire des Celtes et particulièrement des Gaulois et des Germains". Monsieur de Limiers, dans les "Annales de la Monarchie Française", publiées en 1724, donne de nombreux tableaux généalogiques des ascendances royales et notamment, à la page 200, cite quarante et un degrés des Rois et Princes des Francs au-dessus de Clovis et montre également l'unité de race des trois branches royales. Le premier degré est en l'an 3.509 du monde "Marcomir, fils d'Antenor, Roy des Cimbres près la Mer Noire, descendu des Troyens".

Chasot de Nantigny, notamment dans le tome I, des "Généalogies Historiques des Rois, Empereurs, etc. et de toutes, les Maisons Souveraines qui ont subsisté jusqu'à présent", publié en 1736 donne, page 110, les généalogies des Rois Troyens de 2.489 à 2.524 du monde et celles des Rois des diverses parties du Proche-Orient et d'Orient avant Notre Seigneur et les trois volumes suivants vont jusqu'au XVIII^e siècle. Dans le tome 111, pages 2 et 6, il fait descendre nos Rois de Priam, duc des Francs.

Koch, dans les "Tables Généalogiques des Maisons Souveraines de l'Europe", en deux volumes publiés en 1782 et 1818, dans le tome II donne les origines des maisons descendant d'Odin, dont les ancêtres venaient de la région de la Mer Noire.

Jacques Saillot doit être consulté dans sa "Chronologie Universelle des Souverains et Chefs d'Etats" et dans son "Clovis, Roi des Francs et ses ancêtres paternels et maternels". Toutefois, nous ne pensons pas que les Rois de France soient de la race d'Odin, comme il le croit. Ils en descendent seulement, mais par les femmes.

Ajoutons que les ouvrages et auteurs suivants affirment l'unité de race des trois branches royales.

Le Cartulaire de Hugues Capet, manuscrit N° 7329 du fonds français de la Bibliothèque Nationale établit l'unité des trois branches royales de France.

Le Père Dominique de Jésus, complété par le Père Modeste de Saint-Amable, dans sa "Monarchie Sainte, Historique, Chronologique et Généalogique", publiée en 1677, donne des tableaux généalogiques très importants. "L'Art de vérifier les dates", des Bénédictins, cite Dom Merle, l'historiographe de Bourgogne, et établit irréfutablement l'ascendance commune des Carolingiens et des Capétiens.

Drudes de Campagnolles a publié deux plaquettes, en 1817 : "Coup d'oeil sur l'unité d'origine des trois branches Mérovingienne, Carolingienne et Capétienne".

Piganiol de la Force dans sa "Nouvelle description de la France" au tome premier, écrit : « Le Royaume de France a commencé l'an de l'ère vulgaire 420 et depuis ce temps là a toujours été successif de mâle en mâle et gouverné par soixante cinq rois tous issus de la même Maison ... »

Citons encore le "Grand Dictionnaire Historique" de Moréri, sans oublier les Bollandistes qui, dans la Vie des Saints donnent de très nombreuses indications qui complètent très heureusement les grands travaux généalogiques.

Le colonel Longin-Splinder a donné une intéressante étude sur "La Bible, sa valeur au point de vue historique, géographique et documentaire", Paris 1952.

Bouillet, dans son "Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie", mentionne cette ascendance (page 1184, chez Hachette, en 1914. La première édition étant de 1860).

Enfin, dans un tout autre domaine, rappelons l'ouvrage de l'Abbé Boudet, cité antérieurement, "La vraie langue celtique", qui a montré les rapprochements qui s'imposaient entre les langues des peuples Japhétiques du Midi de la France comme aussi ceux à faire entre la langue hébraïque et la langue celtique, notamment dans les étymologies... Rien de surprenant puisque Gomer, le fils de Japhet, est la souche de la grande famille celtique. Etc...

EN SUISSE, la Bibliothèque de Berne possède un manuscrit intitulé "Généalogie des Rois de France depuis Anténor, fils de Priam (le Troyen) jusqu'à Charles VI". Et aussi la Chronique de Barthélemy de Mesme, du XIV e siècle, dont nous avons déjà parlé.

EN ALLEMAGNE : L'historien Trithème, à Spanheim au XVI e siècle, est à mentionner.

Une étude serait à faire en Autriche et en Italie quant aux origines des Maisons de Habsbourg et de Savoie. Précisons, sans prendre parti, que selon Stabius, Taque Manlius, Synthemius, Trithème, Lazius, Piespodius et Chiflet, la Maison de Habsbourg descendrait saliquement de Clotaire Ier Roi de France, ainsi que Chasot de Nantigny le mentionne avec d'autres systèmes dans le tome IV de son ouvrage, page 229.

EN ANGLETERRE, la plupart des grandes publications généalogiques, plus ou moins officielles concernant la Maison Royale anglaise établissent son ascendance davidique. Citons de très anciens manuscrits précieusement conservés : " Les Chroniques d'Irlande", le "Langfeldgatal". Le Herald Collège de Londres possède une "Généalogie des Rois Saxons" qui indique qu'Odin était de la Race de David, etc... Il serait facile de mentionner de nombreux documents, mais ce serait fastidieux. Je mentionnerai seulement les auteurs suivants : James Anderson et ses "Royal Genealogies of Adam to the times" en 1712. Ouvrage capital sur la question et qui établit que toutes les Maisons Souveraines d'Europe descendent de David.

Roger O'Connor, en 1822, relate la migration d'une tribu d'Israël en Irlande et traduit un manuscrit du dialecte phénicien et du langage scithe qui montre que les trois noms donnés à l'Irlande sont hébreux.

Bernard Burke, en 1851, publie "The Royal Families of England, Scotland, Walls with their Descendants".

Le Pasteur F.R.A. Glover : "Israël's Wanderings" (Les Migrations d'Israël), puis en 1860 et en 1881 "England remnant of Judah and the Israël of Ephraim".

Le docteur Wilhem Thomsen, professeur de Philologie comparative à l'Université de Copenhague au Danemark : "The relations between Ancient Russia and Scandinavia. and the Russian State".

Le pasteur W.M. Milner publie "The Royal House of Britain an enduring Dynasty" (La Maison Royale de Grande Bretagne, une dynastie qui dure). Cet ouvrage entre 1902 et 1975 a eu quatorze éditions- et contient un immense tableau généalogique sous le titre "The Illustrious Lineage of the Royal House of Britain" qui part de Juda et va sans interruption jusqu'à la Reine Elisabeth II. Ce tableau établit, comme James Anderson, que toutes les Maisons Souveraines européennes descendent de David.

Ajoutons que le pasteur W.R. Morgan a publié "Saint Paul en Bretagne ou les origines du Christianisme britannique". Saint Paul, dans sa Lettre aux Romains (Chapitre XV, versets 24 et 28) parle de voyages en Espagne. C'est de ce pays qu'il serait passé dans les Iles Britanniques. Le "National Message" cite trente quatre auteurs et titres d'ouvrages sur les ascendances israélites de la Grande-Bretagne (pages 2 et 61 à 63).

Un autre pasteur protestant, Ithel, a édité les "Annales Cambrial" qui donnent la généalogie d'Owen ; et que deux autres auteurs, le Colonel Gawler et H.H. Pain's ont étudié la postérité de Dan. Enfin, Sharon Turner, dans son "Histoire des Anglo-Saxons" fait descendre Odin de Jupiter, qui ne serait autre que Juda.

Jean Moncreiffe et Don Pottinger ont publié "Blood Royal" qui a eu plusieurs éditions depuis 1956.

Enfin tout le puissant mouvement du "National Message" travaille depuis longtemps à convaincre le peuple anglais qu'il est l'héritier d'Israël, en publiant revues, brochures, etc...

LES PRÉTENTIONS ANGLAISES

Je crois utile de vous citer le chapitre IX de l'ouvrage du pasteur Milner, extrait de "La Maison Royale de Grande Bretagne, une dynastie qui dure", chapitre intitulé : "Eglise et Etat sous la même autorité, descendant à la fois de David et d'Aaron" :

« La conséquence immédiate de ce qui vient d'être dit dans le chapitre précédent est d'établir la chose suivante : aussi étonnant que cela puisse paraître, notre Roi est l'Oint du "Seigneur" à la fois comme prêtre et comme Roi, dans les deux cas par droit de succession, et pour accomplir la promesse de ministère perpétuel faite de manière identique aux lignées de David et d'Aaron.

« Le mariage de Mathias II avec la fille de Simon le Juste introduit la lignée sacerdotale dans la généalogie; si bien que Héli, le père de Marie, et Joseph, le père d'Anne, descendaient tous les deux de la même façon du Roi David, le Psalmiste, et d'Aaron, le Grand-Prêtre. Le Roi Edouard VII est cent troisième dans la descendance d'Aaron.

« Et l'on peut remarquer, coïncidence tout à fait involontaire, que les Rois Tudors qui amenèrent sur le Trône d'Angleterre cette lignée Hébraïque sacerdotale et royale, ont introduit la "Herse" comme écusson, qui semble être

ni plus ni moins que le Plastron du Grand-Prêtre.

« "L'Armilla", dont on a revêtu le Roi lors du couronnement, est exactement la même chose sous une autre forme - le nom étant hébreu à peine transformé après tant d'année pour les "Lumières" de Dieu. Ce vêtement fut introduit par les Tudors.

« Ces petits détails sont en harmonie totale avec la descendance d'Henri VII, l'ancêtre royal de notre Famille Royale actuelle (comme le revendique les vieilles généalogies galloises) de la Princesse Anne des lignées de David et d'Aaron.

« En se référant aux arbres généalogiques tabulaires et en remontant à Aaron par Anne et les diverses alliances qui suivirent jusqu'à la Famille des Tudors, on verra que la lignée sacerdotale remonte au Prince David à travers cinquante sept lignes différentes ! En prenant la ligne moyenne, on peut le situer à la 105' place après Aaron. Le Brigadier Général, Sir Standish Crawford est l'auteur d'une brochure "Our Celtic heritage" (Notre héritage celtique) avec une carte montrant les diverses migrations vers l'Occident des tribus d'Israël.

Tous ces documents établissent incontestablement toutes ces migrations. Deux autres auteurs ont appuyé leurs études sur la Bible :

Herbert W. Armstrong : "Les Anglo-Saxons selon la prophétie" et Didier Apartian : "Les Pays de langue française selon la prophétie". Ils veulent prouver que deux peuples incarnent les dix tribus d'Israël et sont les héritiers de la promesse ; mais qu'Israël n'est pas le peuple Juif, que ce dernier n'est que la réunion des deux tribus restées en Palestine lors de la grande migration. L'Angleterre, prétendent-ils, est l'incarnation des promesses spirituelles et matérielles de la descendance de David et les Etat-Unis d'Amérique du Nord les héritiers de la promesse des réussites matérielles ; la Maison Royale d'Angleterre incarnant la Maison de David.

Le Pasteur W.M.H. Milner dans "The Royal House of Britain an enduring Dynasty" écrit en effet dans son introduction :

« Depuis près de soixante ans un nombre sans cesse croissant de sujets de la Couronne Impériale ont la conviction que les Souverains qui la portent descendent en ligne directe des anciens Rois Bibliques, en accomplissement de la promesse faite à David d'une dynastie éternelle.»

Et Herbert W. Armstrong, au bas de son "Tableau chronologique des Souverains de la Maison de David" écrit : «Ce trône restera en Grande-Bretagne jusqu'au SECOND AVÈNEMENT DE JÉSUS-CHRIST, époque à laquelle il reviendra définitivement à Jérusalem.»

Les prétentions anglaises sont nettes...

Ajoutons que pour mieux encre dans l'opinion populaire ces prétentions, le trône sur lequel se trouve le Roi d'Angleterre le jour de son couronnement est établi sur la pierre que l'on assure être celle sur laquelle Jacob aurait eu le songe relaté dans la Genèse (XXVIII, versets II à 22) et "The British-IsraëlWorld Fédération" dans son numéro3 de Juillet-Septembre 1980, en reproduit l'image.

Réfutation de ces prétentions

Les généalogies des auteurs anglais étant exactes, le devoir formel est de combattre ces prétentions religieuses et politiques, car elles sont politiquement fausses et religieusement hérétiques.

Et on le peut d'autant plus facilement que Herbert W. Armstrong reconndit :

« L'Histoire de la Maison d'Israël semble se borner, d'une façon générale, aux activités des Anglo-Saxons; néanmoins ces derniers ne constituent point les seuls Israélites, les Français, les Belges, les Suisses et les autres nations Européennes préalablement nommées partagent avec les Anglo-Saxons les bénédictions des promesses divines telles qu'elles furent données à la Maison d'Israël.» (page 24)

Là où nous ne sommes plus du tout d'accord avec cet auteur ni avec les autres historiens et généalogistes anglosaxons, c'est quand ils prétendent à tort que le Roi ou la Reine d'Angleterre ont hérité et du SCEPTRE de David et du DROIT D'AÎNESSE.

SEULS LES ROIS DE FRANCE DESCENDENT SALIQUEMENT DE LA TRIBU DE JUDA

Seule la Maison Royale de France, dans ses branches successives par ordre de primogéniture mâle est l'héritière du droit d'aînesse, par la ligne mâle et cette Maison Royale a seule hérité valablement et donc légalement du sceptre, car la Maison Royale d'Angleterre ne descend de la Maison d'Israël et de Juda que par les femmes, alors que la Maison Royale de France en descend par la primogéniture mâle. Ce que montre nettement le grand tableau

généalogique du pasteur Milner allant de Juda jusqu'à la Reine Elisabeth II. Mais il arrête cette ascendance salique mâle à Charlemagne parce que Hildegarde, la fille de l'Empereur, est l'ancêtre de l'actuelle Reine d'Angleterre. En outre, la Maison Royale de France descend de David (donc de la Maison Royale de Juda tout comme la Maison d'Angleterre) uniquement par quatre Princesses de la Maison de David : Tea-Tephi qui épousa Heremon ; Anna, la cousine germaine de la Très Sainte Vierge Marie et la fille de Saint Joseph d'Arimatee par son mariage avec Beli Nouer, dont la fille Bennardim épousa le Roi Lear ; enfin Athildis qui épousa Marcomir IV. La Bible annonçait que la Maison de David serait transplantée en Occident ; elle l'a été, en effet, et par droit d'aînesse salique dans la Maison Royale de France, et Dieu l'a prouvé par les événements.

D'autre part, prétendre que le Roi d'Angleterre, ou la Reine a hérité du droit religieux des Grands-Prêtres parce que cette Grande Prêtrise était une charge héréditaire dans la Maison d'Aaron dont descend la Maison d'Angleterre est absolument faux parce que la Grande Prêtrise était héréditaire uniquement sur les mâles et jamais sur une tête féminine. D'autre part cette Grande Prêtrise n'a jamais reposé sur la tête d'un Roi de Juda, ni d'un Roi d'Israël et les Rois de France ne l'ont jamais revendiquée. Le seul droit au sceptre religieux appartient, depuis Notre Seigneur Jésus-Christ au seul successeur de Pierre, car le Christ, Fils de Dieu et Dieu lui-même, a dit à Pierre, et par lui à ses successeurs : « Tu es Pierre, et sur cette Pierre Je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. »

Par les événements et par ses miracles Dieu a prouvé que seuls les Rois de France sont les fils aînés de l'Eglise, et le Pape Grégoire IX, successeur légitime de Pierre, a bien précisé dans sa lettre à Saint Louis que "la tribu de Juda était la figure anticipée du Royaume de France".

LE SACRE RÉSERVÉ AUX SEULS ROIS DE FRANCE

Rappelons l'allocution de Saint Rémi, inspiré, au Baptême et au Sacre de Clovis :

« Apprenez, mon fils, que le Royaume des Francs est prédestiné par Dieu à la défense de l'Eglise Romaine qui est la seule véritable Eglise du Christ Ce Royaume sera un jour grand entre tous les Royaumes et il embrassera toutes les limites de l'Empire Romain et il soumettra tous les peuples à son sceptre Il durera jusqu'à la fin des temps ! Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la foi Romaine. Mais il sera rudement châtié toutes les fois où il sera infidèle à sa vocation »

Et dans son Testament :

« ... Cette race royale... Que j'ai choisie pour régner jusqu'à la fin des temps au sommet de la majesté royale ... »

L'Eglise avait institué pour les seuls rois de France la cérémonie du sacre qui faisait d'eux les représentants de Dieu dans l'ordre temporel et les chefs de tous les souverains. Elle les avait déclarés - ce qui historiquement était vrai - les fils aînés de l'Eglise. La liturgie spéciale qu'elle avait instituée est très remarquable ainsi que les prières prescrites. Je cite :

« Que le roi soit honoré plus que les rois des autres nations... Que les nations le combent de louanges et célèbrent sa magnanimité. »

Et encore :

« Qu'il soit le plus puissant des rois... que pour la suite des siècles, il naisse de lui des successeurs à son trône ... »

Parlant du Roi de France, le pape Saint Grégoire le Grand, qui régna de 590 à 604, va jusqu'à écrire :

« Le Roi reçoit LE SACREMENT DE L'ONCTION. Parce qu'en effet l'onction est un SACREMENT. » Et il ajoute « Que la tête du Roi soit donc ointe (11). »

C'est ce que Dieu avait solennellement promis par serment à David et à ses successeurs. Très justement, Monseigneur Delassus pouvait écrire :

« Le sacre de la Sainte Ampoule donnait au Roi de France LA PRÉÉMINENCE SUR TOUS les autres Rois, prééminence reconnue et acceptée ; il faisait du Roi salique le Roi très chrétien non seulement dans son royaume, mais SUR TOUTE LA TERRE. »

Les étrangers, eux-mêmes, reconnaissaient que le Roi de France était le premier des Souverains. Rappelons, notamment, le Décret de la République de Venise, daté de 1558 qui en donnait la raison : « Parce qu'il est sacré avec une huile venue du ciel. » Bonifacius de Vitalis, juriste italien, écrit : « Quand on nomme le Roi simplement, on entend par excellence le Roi des Français. » Balde, autre italien, reconnaît : « Ce Roi porte la couronne de gloire entre les Rois. » Et l'anglais Mathieu Paris déclare : « Il est le Roi des Rois de la Terre. » Dans les cérémonies diplomatiques, l'ambassadeur du Roi de France avait le pas sur ceux de tous les autres souverains, en

hommage universel au Miracle de la Sainte Ampoule.

LA MISSION DIVINE DE LA FRANCE

Nombreux sont les Papes qui ont reconnu la Mission divine du Roi de France. Citons entre autres :

Anastase II (496-498) écrit à Clovis : « Soyez pour l'Eglise une colonne de fer... Le défenseur de l'Eglise. »

Etienne II (752-757), au temps de Pépin, de Carloman et de Charles, déclare : « Je vous ai choisi pour mes fils adoptifs afin de défendre contre leurs ennemis la cité de Rome, le peuple que Dieu m'a confié... Selon la promesse reçue de Notre Seigneur et Rédempteur, je distingue le peuple des Francs entre toutes les nations. »

Saint Paul I^e, (757-767) appelle la France : « Nation Sainte, Sacerdoce Royal... Vos noms et ceux de vos Rois sont écrits dans le ciel et votre récompense est grande devant Dieu et ses Anges (12)". »

Saint Grégoire VII le Grand (1075-1085) : « Les Rois de France sont autant au-dessus des autres Souverains que les Souverains sont au-dessus des particuliers. »

Alexandre III (1159-1181) : « La France est un royaume béni de Dieu, dont l'exaltation est inséparable de celle du SaintSiège. »

Innocent III (1198-1216) : « Les triomphes de la France sont les triomphes du Siège Apostolique, le mur inexpugnable de la Chrétienté. »

La Tribu de Juda était la figure anticipée du Royaume de France

Grégoire IX (1227-1241) écrit à Saint Louis : « Dieu choisit la France DE PRÉFÉRENCE À TOUTES LES NATIONS DE LA TERRE pour la protection de la Foi Catholique ; pour ce motif LA FRANCE EST LE ROYAUME DE DIEU MÊME. LES ENNEMIS DE LA FRANCE SONT LES ENNEMIS DU CHRIST... LA TRIBU DE JUDA ÉTAIT LA FIGURE ANTICIPÉE DU ROYAUMÉ DE FRANCE... LE RÉDEMPTEUR A CHOISI LE BÉNI ROYAUME DE FRANCE COMME L'EXÉCUTEUR SPÉCIAL DE SES DIVINES VOLONTÉS ... »

Pie VI, dans son Allocution au Consistoire secret du 17 juin 1793 sur l'assassinat de Louis XVI écrit :

« Le Roi Très Chrétien Louis XVI a été condamné au dernier supplice par une conjuration impie, et ce jugement s'est exécuté. Nous vous rappellerons en peu de mots les dispositions et les motifs de cette sentence. La Convention Nationale n'avait ni droit ni autorité pour la prononcer. En effet, après avoir aboli LA MONARCHIE, LE MEILLEUR DES GOUVERNEMENTS, elle avait transporté toute la puissance publique au peuple, qui ne se conduit ni par raison, ni par conseil, ne se forme sur aucun point des idées justes, apprécie peu de choses selon la Vérité, et en évalue un grand nombre d'après l'opinion ; qui est toujours inconstant, facile à être trompé, entraîné à tous les excès ... »

Et le Souverain Pontife passe au crible tous les principes des philosophes et la devise de la révolution : Liberté, Egalité, et il tient à préciser :

« Qui pourra jamais douter que ce Monarque ait été principalement immolé en haine de la Foi et par esprit de fureur contre les dogmes catholiques... Tout cela ne suffit-il pas pour autoriser à croire et à soutenir sans témérité que Louis est un Martyr ? ... » Et s'adressant à la France, il ajoute douloureusement :

« Ah ! France ! Ah ! France ! Toi que nos prédécesseurs appelaient le miroir de la Chrétienté et l'inébranlable appui de la foi ; toi qui, par ton zèle pour la croyance chrétienne et par ta piété filiale envers le Siège Apostolique, ne marche pas à la suite des nations, mais les précède toutes, combien tu nous es contraire aujourd'hui ! Ah ! encore une fois, France ! Tu demandais toi-même auparavant un roi catholique. Tu disais que les lois fondamentales du royaume ne permettaient pas de reconnaître un roi qui ne fut pas catholique. Et maintenant que tu l'avis, ce roi catholique, c'est précisément parce qu'il était catholique que tu viens de l'assassiner !... Jour de triomphe pour Louis XVI, à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations et la victoire au milieu de son supplice ! "... (13) »

Saint Pie X, le 8 janvier 1905, malgré la persécution religieuse fomentée par la république, tenait à affirmer :

« Dieu garde pour la France sa prédilection. La France ne cesse point d'être la Fille Aînée de l'Eglise. » Et le 29 novembre 1911 : « Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims se repentira et retournera à sa première vocation... Les fautes ne resteront pas impunies, mais ELLE NE PÉRIRA JAMAIS LA FILLE DE TANT DE MÉRITES, de tant de larmes ... »

A plusieurs reprises, Saint Pie X affirma que la Royauté serait rétablie en France. Deux fois n'avait-il pas eu l'apparition de la Vierge très Sainte et Immaculée, dans sa radieuse beauté, tenant en main le Lys de France !... Et Pie XII, de sainte mémoire, lors de l'écroulement de la France en 1940, ne déclarait-il pas à la radio pour la

réconforter dans son désastre :

« La France a partie liée avec le Christ qui n'a jamais été vaincu et ne le sera jamais ... » Et le 17 avril 1946 : « Le monde a besoin de la France... Que deviendrait le monde sans la France ... ! » Enfin, à l'occasion du cinquième centenaire du Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, cdfncidant avec la restauration de la Cathédrale de Rouen : « Catholiques français, du sol généreux de ce jardin de l'Europe qu'est la France, germent les héros de la patrie et de la foi qui, par amour pour leur mère, si sa défense l'exige, savent batailler, souffrir et mourir dans la certitude que les lauriers du triomphe ne sauraient jamais manquer à qui accepte de se sacrifier pour une cause grande et juste.

« Et s'il peut sembler un moment que triomphent l'iniquité, le mensonge et la corruption, il vous suffira de faire silence quelques instants et de lever les yeux au ciel pour imaginer les légions de Jeanne d'Arc qui reviennent, bannières déployées, pour sauver la Patrie et sauver la Foi ! (14) »

LES FAITS MYSTIQUES CONFIRMENT CETTE MISSION

Non seulement les Papes ont affirmé le caractère sacré et divin du Roi de France, mais combien d'Apparitions et de Faits mystiques le confirment. Plus de cent d'entre eux annoncent le rétablissement miraculeux du Roi de France par la Toute Puissance Divine, car telle est la volonté de Dieu et l'ordre voulu par Lui.

Citons seulement Sainte Jeanne d'Arc, qui incarna la plus transcendante intervention divine dans l'Histoire d'un peuple, et aussi la plus bouleversante et émouvante. A Vaucouleurs, s'adressant à Baudricourt, pour le décider à lui donner une escorte afin qu'elle puisse aller trouver Charles VII à Chinon :

« Le Royaume n'appartient pas au Dauphin, il appartient à mon Seigneur (Dieu). Cependant MON SEIGNEUR VEUT QUE LE DAUPHIN DEVIENNE ROI ET QU'IL TIENNE LE ROYAUME EN COMMANDE.»

A Chinon, ayant attiré le Dauphin à part, elle lui répète la prière secrète qu'il a faite à Dieu et lève ainsi tous les doutes de Charles VII quant à sa propre légitimité et pour bien marquer qu'elle lui parle AU NOM DE DIEU, ELLE LE TUTOIE:

« Je te le dis, de la part de Messire (Dieu), tu es le vrai héritier de France et fils du Roi ! »

Après avoir donné à Charles VII les preuves de sa mission, elle lui révèle les desseins et les volontés de Dieu sur le Royaume et, ce faisant, proclame "TOUTE LA SUBSTANCE DU DROIT PUBLIC CHRÉTIEN ET LA ROYAUTÉ UNIVERSELLE DU CHRIST". Elle s'adresse alors non seulement au Roi mais à toute la Cour afin de prendre tous les assistants à témoin, mais s'adressant au Roi publiquement, elle ne le tutoie plus bien qu'elle parle au nom de Dieu :

« Vous mande par moi le Roi des Cieux que vous serez sacré et couronné à Reims et que vous serez lieutenant du Roi des Cieux qui est Roi de France ! »

Peut-on proclamer avec plus de force et plus solennellement la Royauté Universelle du Christ et la Mission divine du Roi de France !

Et elle ajoute :

« Le Dauphin sera Roi malgré ses ennemis et moi je le conduirai à son sacre.»

Elle écrit au duc de Bourgogne, pour le faire rentrer dans le devoir -

« Tous ceux qui guerroyent au Saint Royaume de France guerroyent contre le Roi Jésus, Roi du Ciel et de tout le monde ! »

Enfin, au roi d'Angleterre qui veut usurper le Royaume de France. Et ce faisant, INSPIRÉE, elle répond à la question qui fait l'objet de cette conférence :

« Jhésus ! Maria ! Roi d'Angleterre, et vous duc de Bedford qui vous dites régent du Royaume de France, faites raison au Roi du Ciel de SON sang Royal... Elle est venue de par Dieu réclamer le sang Royal ! »

Que signifierait cette affirmation si elle n'avait pas pour but de proclamer que la race des Rois de France est bien apparentée à Notre Seigneur et à sa Très Sainte Mère, que cette race n'est autre que celle même du Christ ! "... (15) »

Un théologien éminent, le Père Clérissac, qui a beaucoup étudié "la Mission de Jeanne d'Arc", puisque c'est le titre d'un de ses ouvrages, écrit :

« La prédominance du Sacre Royal dans les pensées de Jeanne d'Arc... Le Sacre toujours présent à la pensée de Jeanne nous révèle l'objet... adéquat de sa mission, qui fut de rappeler au monde... qu'il y a une politique surnaturelle de Dieu, réellement agissante, dominant la politique des pouvoirs terrestres, et un Droit Chrétien qui applique et maintient la loi essentielle de cette Politique, à savoir le salut des peuples par l'Eglise du Christ... A

ses yeux, c'est le Sacre qui faisait du Roi, au sens féodal et chrétien, l'Homme de Dieu... Une glorieuse vassalité les lie (les Souverains chrétiens) au Christ Pantocrator, et leur pouvoir devient un des ressorts de son Empire. Ils Lui inféodent leur puissance, mais c'est pour la voir changée en une lieutenance plus auguste que leur droit humain puisqu'ils deviennent coopérateurs du Plan surnaturel...

« C'est donc bien L'Homme de Dieu, L'Homme du Christ qui apparait ou doit apparaître à partir du Sacre dans le Roi. Il est désormais, à sa manière, une image de l'Oint divin, un Christ temporel. Et les peuples chrétiens reconnaissent ce reflet du Christ en sa personne.

« On le voit, le Roi terrestre est tellement entré, aux yeux du peuple chrétien dans la lumière du Roi divin, qu'il y a presque disparu : c'est l'avènement du seul Roi éternel que le peuple acclame dans le Sacre.

« La bienheureuse Jeanne d'Arc a été pénétrée de toute la grande idée du Sacre, elle a donc été la véritable messagère de la politique divine... Pour elle, le Roi de France n'étant que le feudataire du Roi du Ciel, c'est l'autorité du Roi du Ciel qui est en jeu, et son honneur... Dans l'esprit de Jeanne... le fief de la Providence divine, le fief de Jésus-Christ, c'est la France "... (16) »

Reconnaissance et proclamation éclatante, répétons-le, de la Royauté Universelle du Christ. Le Sacre donnait au Seul Roi de France, ainsi que le déclare Saint Thomas d'Aquin, "un certain caractère de sainteté", que Dieu confirma en lui accordant le pouvoir de guérir miraculeusement les écrouelles, mais seulement à partir du Sacre. Le Roi Saint Louis déclarait sa fonction royale "un Sacerdoce", et c'est précisément parce qu'il la considérait comme telle que dans son Ordonnance Royale de 1254 (article 39) il prescrit : « Nous voulons que soit étroitement gardée et retenue LA PLÉNITUDE DE LA PUISSANCE ROYALE, CAR UN SACERDOCE CRÉE DES DEVOIRS PERSONNELS QUI NE SE PARTAGENT PAS. »

Oui, très légitimement le Roi de France pouvait se dire Roi de droit divin.

Très justement l'Abbé Bayot écrit :

« La consécration Royale rattache le pouvoir Royal à la Souveraineté de Jésus-Christ et en fait ainsi "le socle de la Monarchie Divine" laquelle est unique et universelle. C'est la sanctification de cet organe et de cette fonction (17). »

DÉFINITION DE LA ROYAUTE EN FRANCE

Jeanne d'Arc, plus que tout autre Français, avait compris le caractère sacré du Roi et donc toute l'importance du Sacre : "Le Roi appartenait à la France et la France appartenait au Roi", écrit très justement le Bénédictin Dom Besse (18). "Le Roi lui devait le service d'un gouvernement ferme, sage et chrétien. La France lui donnait toute sa fidélité et son dévouement. L'Eglise, en consacrant cette union, lui donnait un nouveau droit au respect public. Ceux qui auraient tenté de le rompre se seraient rendus coupables d'un sacrilège. Le Sacre faisait du Prince un homme ecclésiastique, sa Souveraineté apparaissait comme une fonction Sainte".

Cette étude nous permet de vous donner la définition de la Royauté en France.

La Royauté en France est de choix divin. Dieu l'a instituée pour défendre l'Eglise et assurer le règne universel du Sacré-Coeur et du Coeur Immaculé de Marie sur le monde et du SaintEsprit dans les intelligences. Il la conserve par la loi salique grâce à laquelle le Souverain est toujours issu de la Race du Christ, élue par le Seigneur au temps de David et confirmée par Saint Remi et Jeanne d'Arc. Il la gouverne en se réservant de choisir comme Roi dans cette race le plus Saint et le plus digne de régner, la loi de primogéniture mâle s'appliquant normalement hors le cas de choix divin. Le Souverain est donc Roi par la Grâce de Dieu et non par l'autorité du siège apostolique. A Dieu revient le choix, au Sacerdoce le Sacre, au peuple le filial consentement.

LE SAINT PAPE ET LE GRAND MONARQUE

C'est la seule explication satisfaisante - mais combien fulgurante - de la Mission divine du Roi Très Chrétien et de la France comme aussi de la prédilection du Christ, de la Très Sainte Vierge et de l'Archange Saint Michel à l'égard du Roi de France et de son Royaume. Il n'en est pas de plus belle, de plus pure et de plus glorieuse.

Le Prophète Jérémie (au chapitre XXIII) annonce le Grand Monarque :

« Voilà que les jours viennent, dit le Seigneur, et Je susciterai dans la maison de David le germe de la justice ; un Roi règnera, et il sera sage et il rendra le jugement et la justice sur la terre. »

A son tour, le Prophète Ezéchiel (Chapitre XXXVII) annonce le Saint Pape et le Grand Monarque :

« Je n'en ferai plus qu'un seul peuple sur la terre... et un seul Roi les commandera à tous... un seul pasteur les conduira. »

Zacharie décrit les deux personnages aux chapitres IV, IX, et VI :

« L'Ange me dit : Que vois-tu ? Je répondis : il y a un chandelier d'or et il y a près de lui deux oliviers, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche... Que signifient ces deux oliviers, les deux rameaux d'olivier qui font couler l'or dans les canaux d'or ? Ce sont les deux oints qui se tiennent devant le Seigneur de toute la terre. »

Il décrit le Roi « Il annoncera la paix aux nations et il dominera d'une mer à l'autre, depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. »

Et à nouveau le Grand Monarque et le Saint Pape

« Voici un homme dont le nom est GERME... Il bâtera le Temple de l'éternel ; il portera les insignes de la Majesté ; il s'assiéra et dominera sur son trône. Le sacrificateur, le grand prêtre sera aussi assis sur son trône et une parfaite union règnera entre l'un et l'autre. »

Saint Jean, dans son "Apocalypse" (chapitre III, verset 7) écrit : « Voici ce que dit le Saint et le Véritable, qui a la clef de David, qui ouvre, et personne ne ferme ; qui ferme et personne n'ouvre. »

Et le Vénérable Barthélemy Holzhauser explique

« Il est dit ici que le Christ a la CLEF DE DAVID, parce que David et son règne furent la figure de Jésus-Christ et de son royaume » comme aussi le règne du Grand Monarque en sera également la figure. Et le même auteur inspiré, décrivant le règne de ce Roi Très Chrétien, précise : « Bien que dans le cinquième âge nous ne voyions partout que les calamités les plus déplorables : tandis que tout est dévasté par la guerre ; que les catholiques sont opprimés par les hérétiques et les mauvais chrétiens ; que l'Église et ses ministres sont rendus tributaires ; que les principautés sont bouleversées ; que les monarques sont tués... et que tous les hommes conspirent à ériger des républiques, il se fait un changement étonnant par la main du Dieu Tout Puissant, tel que personne ne peut humainement se l'imaginer. Car ce monarque puissant, qui viendra comme envoyé de Dieu, détruira les républiques de fond en comble ; il soumettra tout à son pouvoir (sibi subjugavit omnia) et emploiera son zèle pour la vraie Eglise du Christ. Toutes les hérésies seront reléguées en enfer. L'Empire des Turcs sera brisé, et ce Monarque règnera en ORIENT et en OCCIDENT. Toutes les nations viendront et adoreront le Seigneur leur Dieu dans la vraie foi Catholique et Romaine. Beaucoup de Saints et de docteurs fleuriront sur la terre. Les hommes aimeront le jugement et la justice. La paix règnera dans tout l'univers, parce que la puissance divine liera satan ... »

Supplions donc le Sacré-Coeur d'accorder au monde l'arrivée du Saint Pape et du Grand Monarque, car EUX SEULS rétabliront l'ORDRE VOULU par Dieu en détruisant la démocratie et les républiques qui assurent le règne de Lucifer.

Notes

(1) **Herbert W. Armstrong : "Les Anglo-Saxons selon la prophétie" page 20. (Ambassador College - 1961 et 1965. à Pasadena en Californie aux Etats Unis) Cet auteur, au lieu de Zara et Pharez, les nomme Pérets et Zérach. Les Protestants appellent "Chroniques" les Paralipomènes.**

(2) **De fait, après la mort du Christ, la branche directe mâle de David sera écartée du Trône de Juda, puisqu'elle l'était en fait depuis la captivité et la mort du roi Mathanias auquel Nabuchodonosor donna le nom de Sedecias en l'instituant roi de Juda. Avec lui avait fini politiquement le royaume de Juda l'an du monde 3.416. Et les droits du SCEPTRE et aussi le DROIT D'AÎNESSE passèrent à une autre branche qui fut la branche aînée salique, celle des Rois Troyens ancêtres directs par les Sicambres des Rois de France, ainsi que nous allons le montrer**

(3) **Dom Augustin Calmet "Dictionnaire historique, critique, chronologique et littéral de la Bible", Tome 11, pages 806 à 814, 2^e édition, 1730.**

(4) **En effet, Jéroboam, de la tribu d'Ephraïm, fils de Nabat, devint le premier roi d'Israël en 3.029 du monde (Dom Calmet, déjà cité pages 685, 686).**

(5) **Ce que, dans la suite des siècles, ont fait les Rois d'Angleterre et la plupart des dynasties protestantes.**

(6) **Voir : E. Cortambert, "Petit Atlas de Géographie du Moyen-Age ", planche 1 à 3 et 5, chez Hachette au milieu du XIX, siècle. Et aussi M. de Blignières, "Petit Atlas de Géographie ancienne", publié en 1833 à la même librairie. Ce dernier place les Sacx très à l'est de la Mer Caspienne, au nord du fleuve Jakartes qui se jette à l'est, au milieu de cette mer.**

(7) **Ce que confirment les trois ouvrages suivants :**

- Arthur Koestler, " La treizième tribu", chez Calmann Lévy à Paris - 1976

- Mossad Kialik, "Khazaeia, Histoire d'un Royaume Juif en Europe", en 1951 à Tel Aviv.

- Vernadsky, "Ancient Russia", en 1943 - Yale University Press.

(8) Serment renouvelé également à Salomon, et que nous avons déjà cité.

(9) Abbé Dessailly : "Authenticité du Grand Testament de Saint Rémi", Dumoulin, Paris.

(10) César Baronius: "Annales Ecclesiastici", Tome VI, pages 635 et 636, Édition de 1601.

(11) Saint Grégoire le Grand : "Commentaire du Premier Livre des Rois", XVIII, cap 5.

(12) Epist. Pauli Papoe 1, coll. Labb. tome IV, col. 187,

(13) Acta Pie VI, vol 1, page311 et'Bullarii romanicontinuatio", IX, page 318

(14) "La Croix", mardi 26 juin 1956, page 3, 6 ème colonne.

(15) R. Père Jean-Baptiste-Joseph Ayroles, le grand historien de Jeanne d'Arc, "La Vraie Jeanne de la Pucelle". d'Arc", tome III : "La libératrice", page 74, qui cite la "Chronique de la Pucelle". Cette chronique fut imprimée pour la première fois en 1661 par Denys Godefroy, dans la collection des historiens de Charles VII. Vallet de Viriville dans un long mémoire, dont la lecture occupa six séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, en a prouvé l'authenticité et publia son mémoire en tête de son édition de la "Chronique de la Pucelle" en 1859.

Le Père Ayroles écrit : « C'est une oeuvre de longues, de minutieuses, de patientes recherches, de grande sagacité paléographique, par laquelle le Professeur à l'Ecole des Chartes a bien mérité des amis de la Pucelle » (page 62). Depuis cette étude, Monsieur Boucher de Molandon a établi que les deux auteurs de cette chronique étaient Guillaume Cousinot, célèbre avocat devenu chancelier du duc d'Orléans puis Président à mortier au parlement par le Roi Charles VII, et son fils Guillaume II Cousinot, seigneur de Montreuil, "Administrateur, diplomate, homme d'épée, Montreuil fut surtout un des conseillers préférés de Charles VII et de Louis XI". Donc des contemporains de la Pucelle et bien placés pour connaître les faits, ce qui donne une valeur indiscutable à leur oeuvre. Ajoutons que Guillaume Cousinot 1 avait écrit - je cite le titre complet de cette oeuvre : "Geste des nobles François, descendus de la royale lignée du noble roy Priam de Troye jusques au noble Charles fils du roy Charles, le sixyeme, qui tant fut aimé des nobles et tous autres". Voir l'ouvrage du Père Ayroles, même tome, page 61 et suite.

La chronique de Tournai donne le même texte ainsi que les manuscrits 5.699 et 5.001 du fonds français de la Bibliothèque Nationale, de même que le Journal du Siège d'Orléans et la chronique de Mathieu Thomassin. Tous documents reproduits par le Père Ayroles dans le tome III de "La Vraie Jeanne d'Arc" aux pages 220, 260, 612 et 621. Le greffier de La Rochelle reproduit le texte des Cousinot, cité également page 204.

(16) R. P. Clérissac : "Mission de Sainte Jeanne d'Arc". pages 24, 35, 50 à 53, 92, 93.

(17) Abbé Bayot : "Etude pour le deuxième centenaire de la mort de Louis XV", 1974.

(18) Dom Besse : "Eglise et Monarchie", pages 240 et 255.

LES ÉDITIONS STE JEANNE D'ARC SONT UNE MAISON D'ÉDITION CATHOLIQUE ET CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE QUI A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN AFIN DE POURSUIVRE SON OEUVRE D'APOSTOLAT ET D'INFORMATION. LES MESURES FINANCIÈRES INJUSTES ET INTÉRESSÉES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MENACENT LA SURVIE MÊME DE CETTE MAISON DE DIFFUSION INDÉPENDANTE.

CETTE MAISON PUBLIE AUSSI UNE EXCELLENTE REVUE BIMESTRIELLE INTITULÉE "SOUS LA BANNIÈRE" À LAQUELLE VOUS POUVEZ SOUSCRIRE EN VOUS ADRESSANT À L'ADRESSE CI-DESSOUS. VOUS Y OBTIENDREZ AUSSI, SUR DEMANDE, LA LISTE DES OUVRAGE ATUELLEMENT DISPONNIBLES PAR L'ENTREMISE DES ÉDITIONS STE JEANNE D'ARC:

ÉDITIONS STE JEANNE D'ARC

"LES GUILLOTS"

VILLEGENON

18260 VAILLY-SUR-SAUDRE, FRANCE

Textes transmis par Gazel (VR) le 23 novembre 2003.

En complément des textes transmis par Xavier Couvert (VR), 28-12-2002. :

La VOCATION de la FRANCE

La vocation chrétienne de la France :

*"France, fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ?...
France, fille aînée de l'Eglise et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien
de l'homme, à l'alliance avec la Sagesse éternelle (...)"*

Jean-Paul II, Le Bourget, 1980

FVERTE 14-01/96 ; 21-09/10/96

*"Ce ne fut pas seulement "l'idée" chrétienne, purement abstraite, qui créa dans
le passé la haute civilisation dont sont justement fières les nations chrétiennes, mais les
réalisations concrètes de cette idée."*

Pie XII

FVERTE 6-

03/95

*"Que dirai-je, maintenant, à vous fils de France, qui gémissiez sous le poids de
la persécution ? Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims
se repentira et retournera à sa première vocation... Les fautes ne resteront pas
impunies mais elle ne périra jamais, le fille de tant de mérites, de tant de soupirs et de
tant de larmes.*

*Un jour viendra, et nous espérons qu'il n'est pas éloigné, où la France, comme
Saul sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière céleste et entendra une
Voix qui lui répétera : "Ma fille, pourquoi me persécutes-tu ?" Et sur sa réponse : "Qui
es-tu, Seigneur ?" la Voix répliquera :*

*"Je suis Jésus que tu persécutes. Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon,
parce que, dans ton obstination, tu te ruines toi-même." Et elle, frémissante et étonnée,
dira :*

"Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?"

*Et Lui : "Lève-toi, lave-toi de tes souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton
sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance, et va, Fille aînée de l'Eglise,
nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon Nom devant
tous les peuples et tous les rois de la terre."*

Prophétie de St-Pie-X (allocution du 27/11/1911).

FVERTE

27-04/97

12 mai : Fête Nationale de Sainte-Jeanne d'Arc

"Une enfant au teint frais, aux yeux clairs, au franc visage résolu de petite

paysanne (...) de Lorraine, qui regarde bien droit Dieu et les hommes. Au croisement des oeuvres et des destinées, l'espérance et la sainteté s'incarnent, prennent ce visage charmant et pur pour entrer dans le ciel de l'histoire à la façon d'une comète, la traverser en marquant à jamais sa trace au firmament, et en ressortir aussi promptement, (...) le temps d'un bûcher. (...)

l'Agenda du XVème Centenaire de la France

FVERTE

18-05/96

(éditions Coeurs de France, 29 rue de Versailles - 78150 Le

Chesnay)